

**Création d'un bâtiment de self-stockage –
Site La Charité Sur Loire (58)**



Pré-diagnostic écologique

AVRIL 2025

VERSION 1

ENVIRONNEMENT– ETUDES NATURALISTES – COORDINATION ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS – DOSSIERS REGLEMENTAIRES

SOMMAIRE

SUIVI ET GESTION DES MODIFICATIONS	4
1. PREAMBULE.....	5
2. LOCALISATION ET PRESENTATION DU PROJET	5
2.1. Localisation du projet	5
2.2. Description du projet	7
3. METHODOLOGIE D'INTERVENTION	8
3.1. Définition des aires d'étude.....	8
3.2. Présentation de l'équipe de projet.....	9
3.3. Bases de données et études consultées	9
3.4. Calendrier des prospections	10
3.5. Méthode d'investigation sur site	10
3.5.1. Habitats naturels	10
3.5.2. Flore	10
3.5.3. Faune terrestre.....	11
3.6. Méthode d'évaluation de l'enjeu de conservation.....	13
3.6.1. Méthode d'évaluation de l'enjeu de conservation des habitats	13
3.6.2. Méthode d'évaluation de l'enjeu de conservation de la flore	13
3.6.3. Méthode d'évaluation de l'enjeu de conservation de la faune	14
3.7. Conditions de réalisation de l'étude.....	17
4. SYNTHESE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	18
4.1. Sites Natura 2000.....	18
4.2. Arrêtés de protection	19
4.3. Sites des conservatoires	19
4.4. Parcs naturels.....	20
4.5. Réserves naturelles.....	20
4.6. Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.....	21
4.7. Plans Nationaux d'Actions (PNA)	22
4.8. Sites classés et sites inscrits.....	22
4.9. Espaces Naturels Sensibles	22
4.10. Occupation du sol	22
4.11. Sites Ramsar.....	24
4.12. Zones humides	24
4.13. Fonctionnalités écologiques	25
5. ÉVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE	28
5.1. Description du site	28
5.1.1. D'après les données bibliographiques	28
5.1.2. D'après les observations de terrain	28
5.2. Enjeux floristiques.....	31
5.2.1. Espèces patrimoniales	31

5.2.2. Espèces invasives.....	33
5.3. Enjeux faunistiques.....	34
5.3.1. Oiseaux.....	34
5.3.2. Chiroptères.....	44
5.3.3. Autres Mammifères	45
5.3.4. Amphibiens	46
5.3.5. Reptiles.....	47
5.3.6. Insectes et autres arthropodes	48
5.4. Fonctionnalités écologiques à l'échelle de la zone d'étude	51
5.5. Synthèse des enjeux écologiques identifiés sur site.....	51
5.5.1. Tableau de synthèse des enjeux	51
5.5.2. Carte de synthèse des enjeux.....	52
6. PRECONISATIONS D'INTEGRATION ECOLOGIQUE POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET	54
6.1. Préconisations générales	54
6.2. Préconisations spécifiques à la flore.....	55
6.3. Préconisations spécifiques aux habitats	55
6.4. Préconisations spécifiques à la faune.....	55
6.5. Préconisation d'études complémentaires à réaliser	57
7. ANNEXE.....	58

SUIVI ET GESTION DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédaction et cartographie	Validation	Modifications
1	23/04/2025	Mélanie MARCHAND Clément MONTAGNAT	E.MATON	Version originale

1. PREAMBULE

Une mission de pré-diagnostic écologique avec étude de caractérisation des habitats favorables aux espèces protégées a été confiée à la SEGED par la société RESOTAINER. Cette mission s'inscrit dans le cadre du dossier de demande d'examen au cas par cas pour la création de bâtiments de self-stockage sur la commune de La Charité sur Loire, dans le département de la Nièvre (58).

Le présent rapport constitue une étape préalable à la réalisation des travaux. Il vise à évaluer les enjeux écologiques du site sur la base des éléments inventoriés par les experts faune et flore de la SEGED, ainsi que sur la base des potentialités révélées par les données bibliographiques. Les résultats de l'étude seront décrits par thématique (faune, flore, habitats).

Pour cela, il présente une synthèse des données bibliographiques disponibles sur le milieu naturel au droit du projet, ainsi qu'une évaluation des enjeux écologiques au droit de l'emprise des travaux basée sur la synthèse des données et sur les observations issues de la visite du site réalisée en avril 2025, effectuée par des spécialistes flore et faune de la SEGED.

2. LOCALISATION ET PRESENTATION DU PROJET

2.1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de La Charité sur Loire au sein du département de la Nièvre (58), sur une parcelle d'une surface de 22 825 m².

Les cartographies suivantes permettent d'illustrer la localisation du site d'étude :

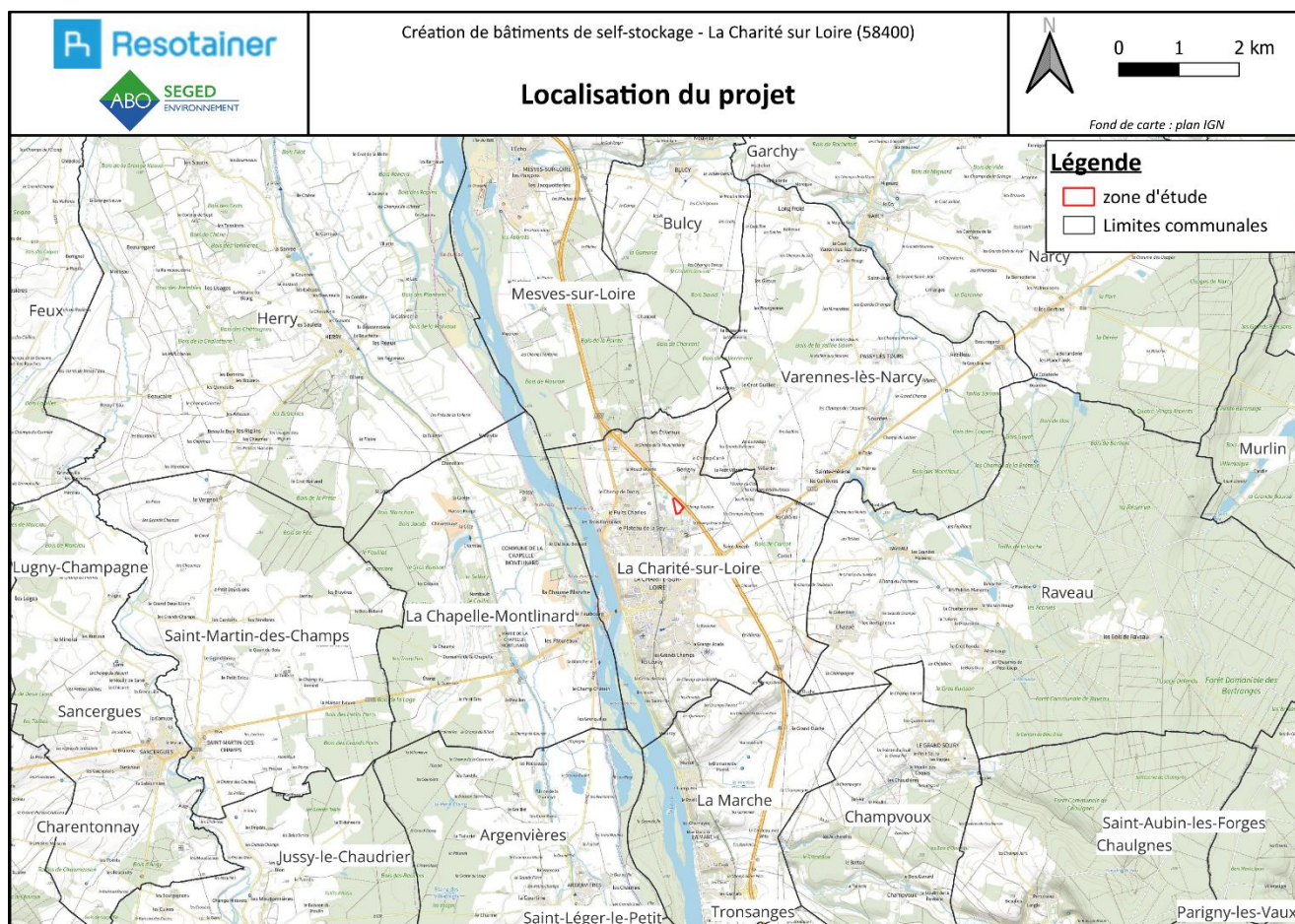


Figure 1 : Plan de situation de la zone d'étude



Figure 2 : Présentation de la zone d'étude

2.2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la création de bâtiments de self-stockage. Il comportera six bâtiments de plain-pieds R0, pour une emprise totale de 5 762 m², et 6 676,55 m² d'espaces verts seront inclus au sein du projet. Ces installations s'articuleront selon le plan ci-dessous :

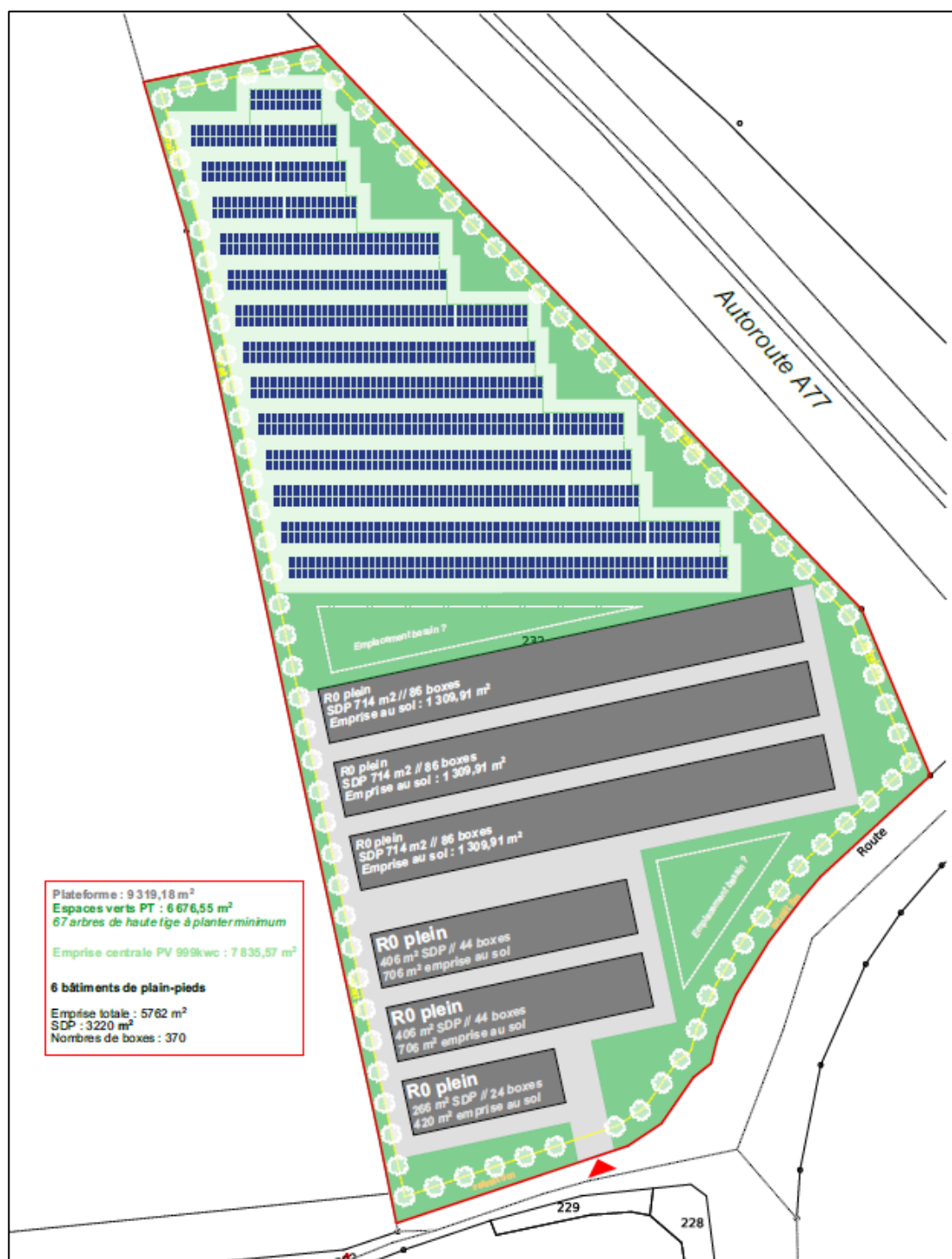


Figure 3 : Proposition d'implantation du projet (Source : RESOTAINER)

Ainsi, dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'examen au cas par cas, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser et fournir un pré-diagnostic écologique.

3. METHODOLOGIE D'INTERVENTION

3.1. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Pour la réalisation de cette étude écologique, plusieurs périmètres d'étude ont été définis et sont décrits ci-dessous.

- **Zone d'étude.** Il s'agit du périmètre au sein duquel les inventaires et les suivis de terrain seront les plus poussés et détaillés. C'est à cette échelle que seront établis et localisés les principaux enjeux écologiques (faune, flore et habitats).
- **Aire d'étude intermédiaire (AEI).** Elle désigne un secteur de 500 mètres autour de la zone d'étude et correspond à l'aire retenue pour la prise en compte des données bibliographiques relatives aux inventaires naturalistes. Elle permet notamment de considérer les capacités de dispersion des espèces.
- **Aire d'étude éloignée (AEE).** Elle correspond à un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. C'est l'aire principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations de la faune volante (oiseaux et chiroptères). Cette échelle sera également utilisée pour la prise en compte de l'analyse bibliographique concernant les protections réglementaires, contractuelles, engagement international, etc. tels que les sites Natura 2000, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, etc.

Les aires d'études définies ci-dessus sont représentées au sein de la figure suivante.

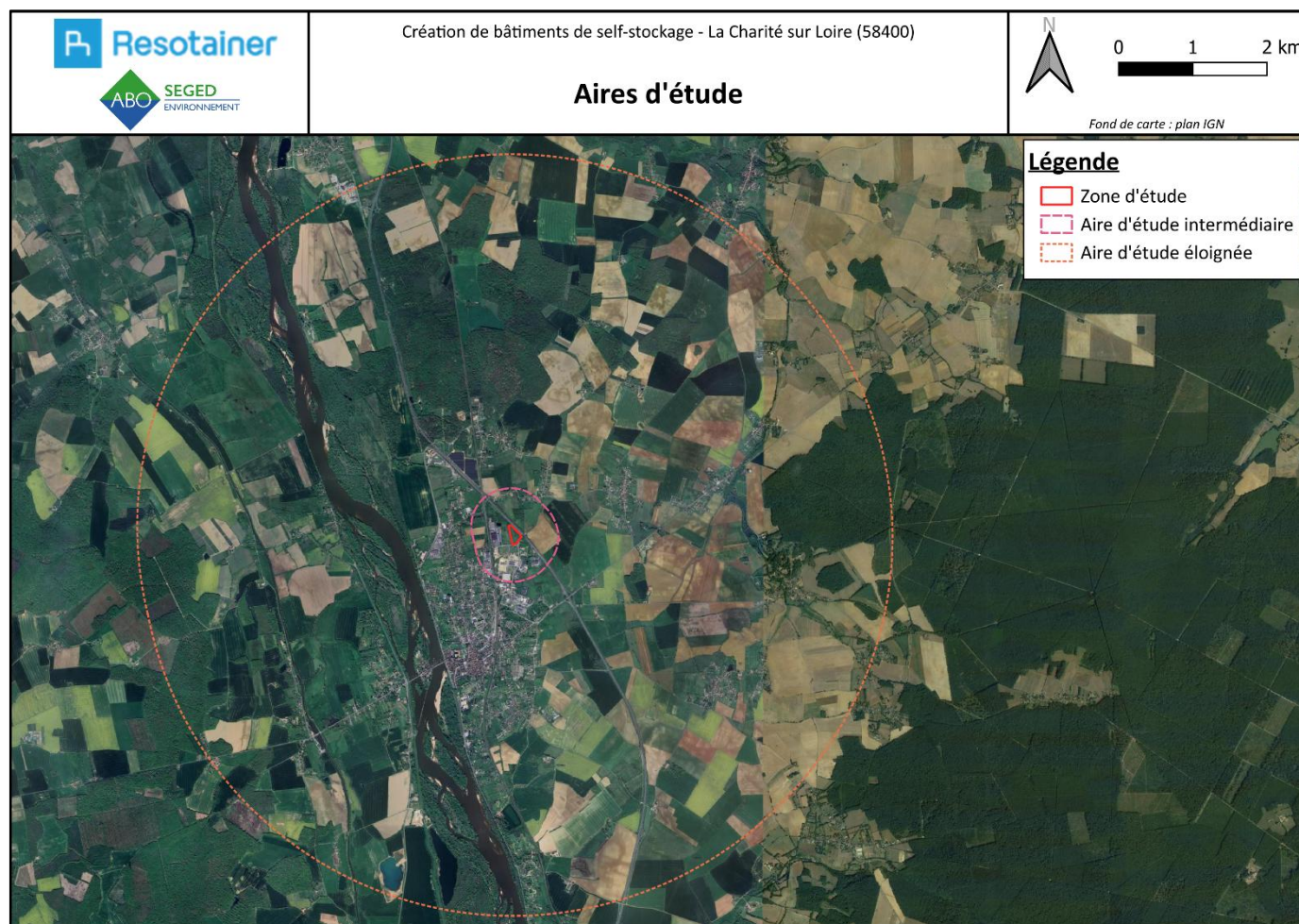


Figure 4 : Localisation des aires d'étude

3.2. PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PROJET

Pour la réalisation de la présente étude, les personnes suivantes ont été mobilisées :

	Identité	
Cheffe de projet	Emily MATON	
Chargés d'études - Écologues	Mélanie MARCHAND	Flore
	Clément MONTAGNAT	Faune

3.3. BASES DE DONNEES ET ETUDES CONSULTEES

Le recueil de données a été réalisé à partir de plusieurs bases de données :

Zonages de protection, réglementaires ou d'inventaires patrimoniaux :

- Les cartographies dynamiques thématiques de France : <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- Ressources de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) pour les zonages bibliographiques (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) : [Données référentiels et outils](#)
- Sites inscrits et classés de Bourgogne-Franche-Comté : <https://cartes.ternum-bfc.fr/?config=apps/dreal-bourgogne-franche-comte/carte-territoires-et-paysages.xml>

Occupation du sol / Habitats naturels :

- Ressources de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) pour les zones humides, plans d'eau, cours d'eau à préserver, corridor écologique, réservoirs de biodiversité... (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) : [Données référentiels et outils](#)
- DREAL : SRCE, SRADDET, etc.
- Corine Land Cover France 2018 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>
- Cartographie des zones humides du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) : sig.reseau-zones-humides.org

Faune et Flore :

- Base de données de Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.sigogne.org/>
- Plateforme nationale du SINP (système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) : [OpenObs - Requêteur national des données biodiversité](#)
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : inpn.mnhn.fr
- Registre des Atlas de Biodiversité Communale : abc.naturefrance.fr afin d'identifier les espèces mentionnées si un ABC a été réalisé dans la commune ou aux environs
- Site des données d'observation de la faune en France et à l'échelle régionale, listes communales des espèces : Faune-France.org et sites dérivés aux échelles régionales.
- Base de connaissance « Statuts » (INPN) : Gargominy, O. & Régnier, C. 2023. Base de connaissance "Statuts" des espèces en France. Version pour TAXREF v16.0. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). Archive contenant deux fichiers. [version du 20 janvier 2023]. <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/bdc-statuts-especes>
- Référentiel taxonomique TAXREF (INPN) : Gargominy, O., Tercerie, S., Régnier, C., Dupont, P., Daszkiewicz, P., Antonetti, P., Léotard, G., Ramage, T., Idczak, L., Vandel, E., Petiteville, M., Leblond, S., Boullet, V., Denys, G., De Massary, J.C., Dusoulie, F., Lévêque, A., Jourdan, H., Touroult, J., Rome, Q., Le Divelec, R., Simian, G., Savouré-Soubelet, A., Page, N., Barbut, J., Canard, A., Haffner, P., Meyer, C., Van Es, J., Poncet, R., Demerges, D., Mehran, B., Horellou, A., Ah-Peng, C., Bernard, J.-F., Bounias-Delacour, A., Caesar, M., Comolet-Tirman, J., Courtecuisse, R., Delfosse, E., Dewynter, M., Hugonnot, V., Lavocat Bernard, E., Lebouvier, M., Lebreton, E., Malécot, V., Moreau, P.A., Moulin, N., Muller, S., Noblecourt, T., Noël, P., Pellens, R., Thouvenot, L., Tison, J.M., Robbert Gradstein, S., Rodrigues, C., Rouhan, G. & Véron, S. 2022. TAXREF v16.0, référentiel taxonomique pour la France. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Muséum

national d'Histoire naturelle, Paris. Archive de téléchargement contenant 8 fichiers.
<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/taxref/16.0/menu>

3.4. CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Une prospection naturaliste a été réalisée au sein de la zone d'étude le 17 avril 2025 selon le calendrier précisé ci-dessous.

Objet des prospections	Date	Période d'intervention	Conditions météorologiques	Expert
Faune, flore, habitats	17/04/2025	Diurne	T. 10-13°C, nuageux, vent SO d'environ 10 km/h	Mélanie MARCHAND Clément MONTAGNAT

3.5. METHODE D'INVESTIGATION SUR SITE

3.5.1. HABITATS NATURELS

3.5.1.1. Caractérisation des habitats naturels

Les prospections concernant les habitats naturels sont menées en parallèle des prospections floristiques.

La caractérisation des habitats naturels a été menée avec comme support, une photographie aérienne de la zone prospectée. La zone d'étude a été prospectée afin d'établir les profils d'habitats et les cortèges floristiques présents.

La caractérisation des habitats naturels s'appuie sur plusieurs outils :

- La typologie CORINE Biotopes qui a pour vocation de constituer un référentiel européen pour la description des habitats. Bien que s'appuyant largement sur la phytosociologie, cette typologie dépasse son cadre et constitue un outil de communication entre les différents acteurs « œuvrant pour la connaissance, la gestion et la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité... » (Extrait de la préface de CORINE Biotopes),
- La typologie du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 27) qui découle de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle a donc une valeur juridique. Elle se base sur la typologie des habitats européens CORINE Biotopes,
- L'annexe I de la Directive Habitats qui liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :
 - sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques,
 - présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

3.5.2. FLORE

La zone d'étude a été parcourue selon un itinéraire semi-aléatoire, orienté de façon à échantillonner les différentes formations végétales présentes. Ces inventaires de terrain ont été plus particulièrement ciblés sur les zones pouvant présenter un intérêt floristique (du fait de leurs caractéristiques).

Une liste des espèces végétales identifiées est dressée. Il est à noter que les mousses, algues, champignons et lichens n'ont pas fait l'objet d'une identification.

Les espèces présentant un intérêt patrimonial sont géolocalisées à l'aide d'un GPS et font l'objet d'une estimation du nombre d'individus présents. Elles sont ensuite répertoriées sur cartographie.

Les espèces floristiques considérées comme invasives font également l'objet d'un pointage GPS donnant lieu à une cartographie.

3.5.3. FAUNE TERRESTRE

3.5.3.1. Oiseaux

En ce qui concerne l'avifaune, des écoutes ont été réalisées de manière aléatoire sur la zone d'étude. Leur nombre est établi en fonction de la surface de la zone d'étude et de la diversité des milieux. Dans la mesure du possible, les écoutes sont distantes d'au moins 400 m pour éviter de détecter en double un même oiseau. L'écologue reste immobile et silencieux à chaque point d'écoute, pendant une durée de 10 minutes dans ce cas-ci. L'ensemble des contacts visuels (à l'aide de jumelles) et auditifs sont notés et répertoriés sur cartographie.

Les espèces d'oiseaux détectées sont recensées et répertoriées sur cartographie. Par ailleurs, lors de prospections ciblées sur d'autres groupes faunistiques, des relevés relatifs aux oiseaux peuvent être effectués ponctuellement.

3.5.3.2. Chiroptères

Les prospections spécifiques aux chiroptères ont été menées de la façon suivante : une intervention en journée pour la recherche de gîtes au sein de la zone d'étude (cavités, fissures, anfractuosités, etc.), et la recherche d'habitats favorables aux espèces a été réalisée.

Les fonctionnalités écologiques sont également relevées (haies, cours d'eau, prairies, zones humides, etc.). À partir des caractéristiques de la zone d'étude, une cartographie résumant ces divers éléments est réalisée.

3.5.3.3. Autres mammifères (hors Chiroptères)

Les inventaires relatifs aux mammifères sont réalisés simultanément aux prospections visant les autres groupes faunistiques.

Les prospections se traduisent par l'observation directe de spécimens à l'aide de jumelles et la recherche d'indices de présence tels que des empreintes, des fèces, les restes de repas, des poils, des constructions caractéristiques, marques de rongement, etc. Les prospections sont menées principalement au niveau des talus, lisières, chemins et au droit des berges des fossés et cours d'eau, lesquels sont susceptibles de permettre l'observation directe d'individus ou la détection d'indices de présence.

Chaque détection est marquée au GPS et répertoriée sur cartographie, de manière à localiser les espèces patrimoniales et à identifier les corridors écologiques.

3.5.3.4. Amphibiens

Les amphibiens sont recherchés de manière semi-aléatoire, en ciblant les milieux les plus favorables à la présence d'espèces en phase aquatique et terrestre.

Pour les espèces en phase aquatique, les recherches se sont principalement concentrées sur les pontes et les têtards dans les milieux aquatiques (zones calmes du cours d'eau, mares notamment).

En ce qui concerne les **individus en phase terrestre**, les caches les plus favorables ont été prospectées (rive de cours d'eau, souches d'arbres et pierres notamment).

Les éventuels couloirs importants de migration (présence d'amphibiens sur la route ou les chemins notamment) sont également recherchés.

L'ensemble des observations ont été pointées à l'aide d'un GPS et répertoriées sur cartographie.

3.5.3.5. Reptiles

D'une manière générale, les reptiles forment un groupe aux mœurs discrètes et donc difficile à détecter.

Ainsi, afin d'observer le plus grand nombre d'individus et d'espèces, les prospections sont réalisées en recherchant les conditions climatiques les plus favorables à ces espèces, à savoir un climat chaud, lourd, non pluvieux et peu venteux (journées printanières ensoleillées, ou journées estivales couvertes, avec des passages en matinée ou en fin d'après-midi dans la mesure du possible).

Les individus sont recherchés à vue à l'aide de jumelles. Des zones au niveau des milieux de lisière peuvent être parcourus lentement à pied pour maximiser les détections, en ciblant les milieux les plus favorables à la biologie des reptiles (lisières, voie ferrée, routes, points d'eau, digues en pierre, etc.).

Les abris et caches favorables aux reptiles font l'objet d'une inspection (pierres, tas de végétaux ou de bois, etc.), et particulièrement pour les espèces patrimoniales. Par ailleurs, tous les indices de présence sont également répertoriés (mue, fèces).

L'ensemble des observations, sont géoréférencés à l'aide d'un GPS et reportés sur cartographie.

3.5.3.6. Insectes

La méthode d'inventaire employée consiste en une recherche à vue sur la totalité de l'aire d'étude à l'aide de jumelles et avec, si nécessaire, capture au filet à papillon pour identifier l'espèce. Cette méthodologie de recherche est complétée avec d'autres investigations en fonction du groupe étudié et du stade de développement (voir ci-après).

Une pression de prospection plus importante est entreprise sur les milieux écologiquement intéressants tels que les pelouses sèches et les milieux humides (y compris fossés et ruisseaux). Ceux-ci abritent souvent un cortège d'espèces entomologiques varié et patrimonial.

L'inventaire des lépidoptères se fait aux divers stades de développement :

- Identification à vue ou en main avec capture au filet pour les individus adultes,
- Recherche des plantes-hôtes ciblant les espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie,
- Recherche d'œufs et de chenilles sur ces plantes-hôtes.

Les odonates adultes (imagos) sont identifiés à vue ou en main avec capture au filet. Les exuvies sont recherchées au niveau des points d'eau, afin d'identifier avec certitude les zones de reproduction des espèces patrimoniales.

Concernant les orthoptères, seuls les individus adultes sont identifiés, au son ou en main après capture au filet.

L'inventaire des coléoptères est orienté vers les espèces patrimoniales. En plus de la recherche d'individus adultes, les traces indiquant la présence de larves dans les troncs d'arbres sont relevées.

Toutes les espèces ont été géolocalisées grâce à un GPS pedestre, puis répertoriées sur cartographie.

3.6. METHODE D'EVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION

Plusieurs outils de protections réglementaires, de conventions internationales et d'inventaires patrimoniaux ont permis de hiérarchiser le caractère patrimonial des habitats et des espèces détectées dans la zone d'étude. L'enjeu de conservation peut être évalué à une échelle locale, c'est-à-dire au droit de la zone d'étude et de ses abords, ou bien à une échelle régionale par exemple. Les espèces floristiques d'une part, les espèces faunistiques d'autre part, ainsi que les habitats ont ainsi été hiérarchisés en fonction de leur enjeu de conservation sur la base des critères précisés dans les paragraphes suivants.

3.6.1. METHODE D'EVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DES HABITATS

Les habitats ont été hiérarchisés en fonction de leur enjeu global de conservation sur la zone d'étude, évalué selon les critères suivants :

CRITERES REGLEMENTAIRES

À l'échelle européenne :

- Directive Habitats-Faune-Flore : Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. L'annexe I de cette Directive liste les **habitats d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire des habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition, présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou du fait de caractéristiques intrinsèques, présentent des caractéristiques remarquables. Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

À l'échelle nationale :

- **Zones humides** : L'article L.211-1-1 du Code de l'Environnement stipule que « la préservation et la gestion durable des zones humides (...) sont d'intérêt général ». Les habitats humides et associés ont donc été associés à des enjeux de conservation élevés.
- **Habitats déterminants ZNIEFF en Bourgogne** : Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les habitats qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : rare ou menacée d'après les listes rouges ; habitats remarquables ; habitats se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières. *LISTE S DES HABITATS DÉTERMINANTS ZNIEFF ET DES HABITATS SENSIBLES À LA DIFFUSION EN BOURGOGNE -FRANCHE -COMTÉ – Janvier 2024.*

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ **État de conservation de l'habitat au sein de la zone d'étude,**
- ❖ **Rôle fonctionnel de l'habitat (vis-à-vis de l'ensemble des espèces),**
- ❖ **Caractère naturel de l'habitat.**

3.6.2. METHODE D'EVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FLORE

CRITERES REGLEMENTAIRES

- ❖ **Statuts de protection réglementaires.** Ces statuts sont dans la majorité des cas mentionnés explicitement dans les tableaux d'espèces et/ou dans les descriptions d'espèces.

À l'échelle européenne :

- Directive Habitats-Faune-Flore : Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

À l'échelle nationale :

- Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

À l'échelle régionale :

- Espèces végétales protégées en région Bourgogne : Arrêté du 27 mai 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Bourgogne complétant la liste nationale.

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ **Liste rouge.** Les listes rouges dressent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes à l'échelle du territoire considéré (France métropolitaine, région, etc.). Elles permettent de déterminer le risque de disparition du territoire des espèces. Dans le cadre de cette étude, différentes listes rouges ont été consultées.

À l'échelle nationale :

- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, 2018)

À l'échelle régionale :

- Liste rouge régionale des plantes vasculaires de Bourgogne - CBNBP, délégation Bourgogne - Décembre 2014.

- ❖ **Espèce déterminante ZNIEFF.** Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les espèces (ou habitat) qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : espèce rare ou menacée d'après les listes rouges ; espèce protégée (à l'échelle départementale, régionale ou nationale) ou faisant l'objet d'une réglementation européenne ou internationale ; espèce se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières.
- ❖ **Plans nationaux et régionaux d'actions.**
- ❖ **Fonctionnalité écologique** de la zone d'étude.
 - L'espèce végétale considérée est une plante-hôte d'une espèce animale patrimoniale,
 - Rareté de l'espèce à l'échelle du territoire considérée (local, communal, départemental, voire à une échelle plus grande)
 - Position et importance de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce et de ses besoins écologiques.
- ❖ **Livre rouge de la flore menacée de France.** Le tome 1 paru en 1995 recense 485 espèces ou sous-espèces dites « prioritaires », c'est-à-dire éteintes, en danger, vulnérables ou simplement rares sur le territoire national métropolitain. Le tome 2 recense quant à lui les espèces dites « à surveiller », dont une liste provisoire de près de 600 espèces figure à titre indicatif en annexe dans le tome 1.

3.6.3. METHODE D'EVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FAUNE

CRITERES REGLEMENTAIRES

- ❖ **Statuts de protection réglementaires.** Ces statuts sont dans la majorité des cas mentionnés explicitement dans les tableaux d'espèces et/ou dans les descriptions d'espèces.

À l'échelle internationale :

- Directive Habitats-Faune-Flore : La Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Y sont inscrites les espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2), les espèces qui nécessitent une protection stricte (Annexe 4) et les espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

- Directive Oiseaux : La Directive européenne 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux », liste les espèces d'oiseaux devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales en particulier en ce qui concerne leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction (Annexe 1). Les espèces d'oiseaux chassables y sont également listées (Annexe 2) ainsi que les espèces pouvant être commercialisées.

À l'échelle nationale :

- Protection nationale : listes nationales des espèces protégées sur l'ensemble du territoire : l'article L. 411-1 du Code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel et mentionnées ci-dessous :
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009.
 - Liste nationale des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.
 - Liste nationale des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021.
 - Liste nationale des insectes protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.
 - Listes nationales des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ **Espèce déterminante ZNIEFF.** Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les espèces (ou habitat) qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : espèce rare ou menacée d'après les listes rouges ; espèce protégée (à l'échelle départementale, régionale ou nationale) ou faisant l'objet d'une réglementation européenne ou internationale ; espèce se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières.
- ❖ **Liste rouge.** Les listes rouges dressent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes à l'échelle du territoire considéré (France métropolitaine, région, etc.). Elles permettent de déterminer le risque de disparition de notre territoire des espèces animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. Dans le cadre de cette étude, différentes liste rouges ont été consultées :

À l'échelle européenne :

- Liste rouge européenne des amphibiens (UICN, 2009),
- Liste rouge européenne des oiseaux (UICN, 2015),
- Liste rouge européenne des papillons (UICN, 2010),
- Liste rouge européenne des odonates (UICN, 2010),
- Liste rouge européenne des poissons d'eau douce (UICN, 2011),
- Liste rouge européenne des orthoptères (UICN, 2016),
- Liste rouge européenne des mammifères (UICN, 2007),
- Liste rouge européenne des reptiles (UICN, 2009),
- Liste rouge européenne des coléoptères (UICN, 2010),
- Liste rouge européenne des mollusques (UICN, 2011),

À l'échelle nationale :

- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN, 2016). UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Crustacés d'eau douce de France métropolitaine (UICN, 2014). UICN France & MNHN (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Crustacés d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France
- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN, 2019). UICN comité français, MNHN, SFI & AFB (2019). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Fascicule.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN, 2011). UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 27 pp.

- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN, 2016). UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. 31 pp.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN, 2015). UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN, 2012). UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN, 2017). UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. 15 pp.
- Liste rouge des Araignées de métropole (UICN, 2023).

À l'échelle régionale :

- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de Bourgogne (LPO, SHNA, EPOB, 2015)
- Liste rouge régionale des amphibiens de Bourgogne (SHNA, 2015)
- Liste rouge régionale des chiroptères de Bourgogne (SHNA, 2015)
- Liste rouge régionale des mammifères hors chiroptères de Bourgogne (SHNA, 2015)
- Liste rouge régionale des odonates de Bourgogne (SHNA, 2015)
- Liste rouge régionale des reptiles de Bourgogne (SHNA, 2015)
- Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (SHNA, 2015)

❖ **Espèce déterminante ZNIEFF.** Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les espèces (ou habitat) qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : espèce rare ou menacée d'après les listes rouges ; espèce protégée (à l'échelle départementale, régionale ou nationale) ou faisant l'objet d'une réglementation européenne ou internationale ; espèce se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières.

❖ **Plans nationaux et régionaux d'actions.**

❖ **Fonctionnalité écologique** de la zone d'étude.

- Statut de l'espèce au droit de la zone d'étude. L'utilisation de la zone d'étude par l'espèce est considérée. Ce lieu peut par exemple constituer un site de reproduction, d'alimentation, de repos, de transit, etc.
- Rareté de l'espèce à l'échelle du territoire considérée (local, communal, départemental, voire à une échelle plus grande).
- Position et importance de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce et de ses besoins écologiques.

AUTRES CRITERES

Les statuts suivants ne conditionnent pas directement l'évaluation de l'enjeu local de conservation, néanmoins ils sont pris en compte dans l'élaboration des statuts de protection à l'échelle nationale et européenne, ils sont donc considérés à titre indicatif :

- ❖ Convention de Berne : Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Y sont inscrites les espèces de faune strictement protégées (Annexe 2) et les espèces dont l'exploitation est règlementée (Annexe 3),
- ❖ Convention de Bonn : la convention de Bonn est relative à la conservation des espèces migratrices. Elle liste les espèces migratrices menacées nécessitant une protection immédiate (Annexe 1) et les espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (Annexe 2),

3.7. CONDITIONS DE REALISATION DE L'ETUDE

Les inventaires écologiques ont été réalisés le 17 avril 2025. Les résultats de l'étude correspondent aux observations réalisées à cette période d'inventaire.

Les prospections ont été réalisées avec des conditions météorologiques peu favorables aux taxons ciblés. Aucune difficulté d'accès particulière n'a été relevée, ce qui a permis de prospecter l'intégralité de la zone d'étude.

4. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Pour le recueil des zonages bibliographiques ont été consultés les types de protection et les inventaires patrimoniaux listés dans le tableau ci-dessous. Toutefois, seuls les zonages effectivement situés au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) ont été pris en considération, listés et cartographiés dans la suite.

Tableau 1 : Liste des zonages bibliographiques consultés

Protection réglementaire	Arrêté de Protection de Biotope
	Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN)
	Cœur de Parc National
	Réserve biologique (intégrale et dirigée)
	Réserve Naturelle Nationale
	Réserve Naturelle Régionale
Protection contractuelle	Aire d'adhésion de Parc national
	Parc Naturel Régional
	Parc Naturel Marin
Protection par maîtrise foncière	Espace Naturel Sensible
	Sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels
Protection au titre de conventions et d'engagements européens ou internationaux	Sites Natura 2000 (Directive « Oiseaux » et Directive « Habitats, Faune, Flore »)
	Réserve de biosphère
	Zone humide protégée par la convention Ramsar
Inventaire patrimonial	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (continentale et marine, de type I et de type II)
	Zone humide d'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides
	Continuité écologique (Corridors écologiques surfaciques et linéaires et Réservoirs de biodiversité)
	Occupation du sol d'après Corine Land Cover

4.1. SITES NATURA 2000

Deux sites Natura 2000 sont compris dans l'aire d'étude éloignée (5 km) mais ne recoupent pas l'aire d'étude intermédiaire ni la zone d'étude. Ces deux sites se chevauchent, ils sont listés et cartographiés ci-après.

Tableau 2 : Liste des sites Natura 2000 mentionnées au niveau des aires d'étude

Code	Nom	Distance au projet
Natura 2000 – Directive Oiseaux		
FR2610004	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire	≈ 1,3 km
Natura 2000 – Directive Habitats		
FR2600965	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre	≈ 1,3 km

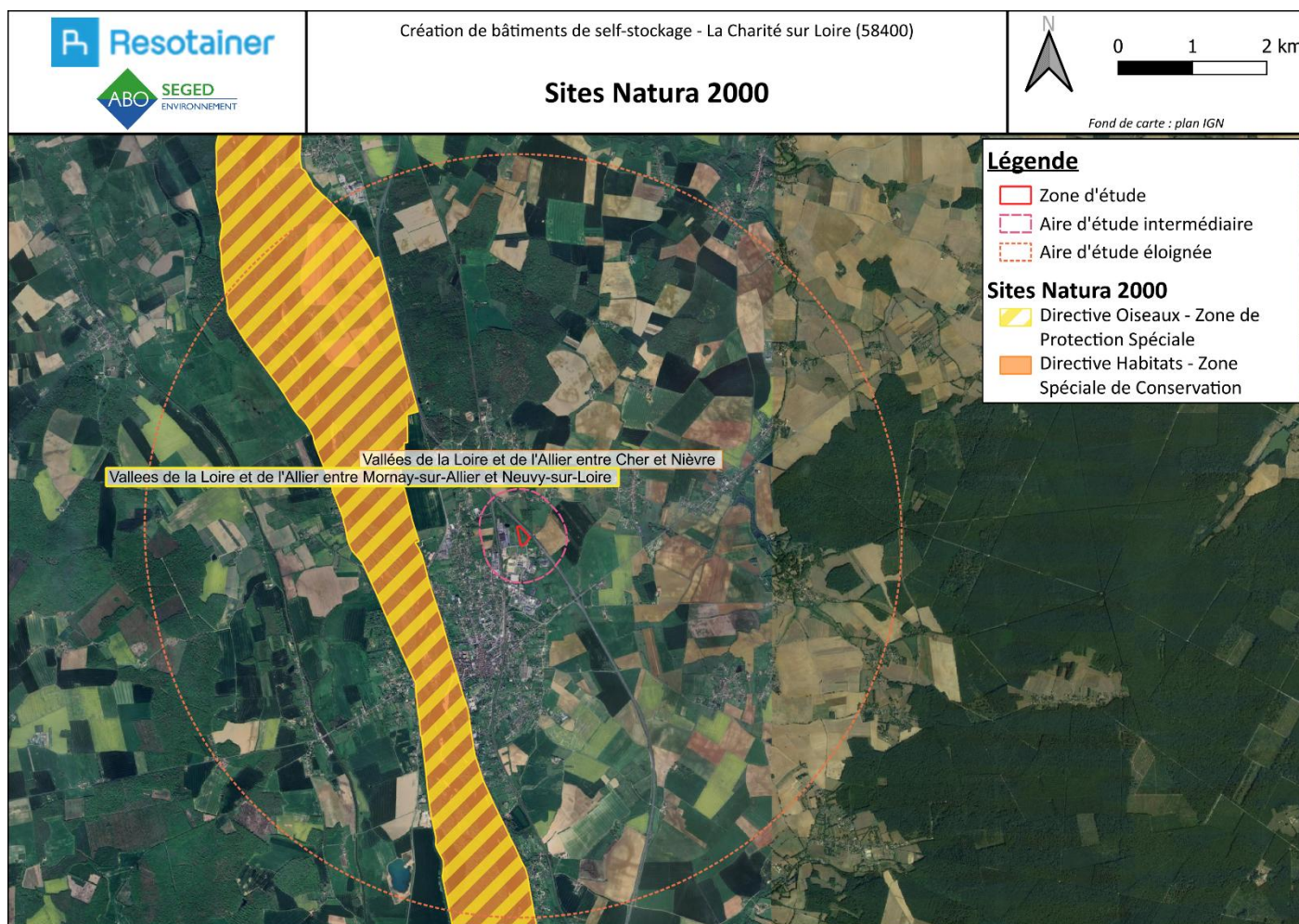


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000

4.2. ARRETES DE PROTECTION

Aucun arrêté de protection n'est présent au sein des aires d'étude.

4.3. SITES DES CONSERVATOIRES

Trois sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels sont présents dans l'aire d'étude éloignée, mais aucun dans l'aire d'étude intermédiaire. Ils sont listés et cartographiés ci-après.

Tableau 3 : Liste des sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels au sein des aires d'étude

Code	Nom	Distance au projet
FR1505122 (ID local CENBOU131)	Rnn du val de loire	≈ 1,3 km
FR1505235 (ID local CENCEN092)	Le Val d'herry	≈ 4 km
FR1505158 (ID local CENBOU209)	La grande isle	≈ 4,3 km

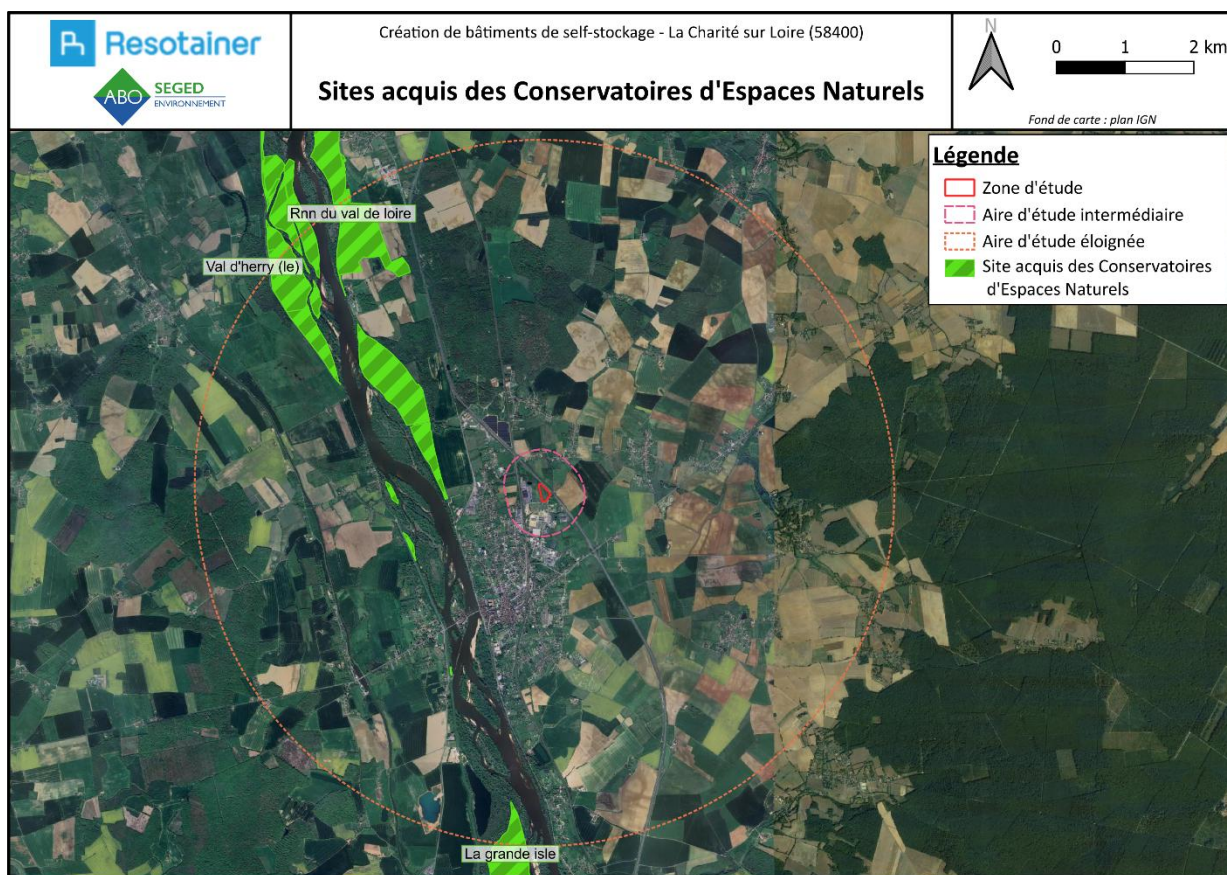


Figure 6 : Localisation des sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels

4.4. PARCS NATURELS

Aucun Parc National (PN), ni Parc Naturel Régional ou de Parc Naturel Marin n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

4.5. RESERVES NATURELLES

Aucune Réserve Naturelle Régionale, ni Réserve biologique et ni Réserve de biosphère n'est identifiée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

Une Réserve Naturelle Nationale est présente dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 4 : Liste des Réserves Naturelles Nationales au sein des aires d'étude

Code	Nom	Distance au projet
FR3600127	Val De Loire	≈ 1,3 km

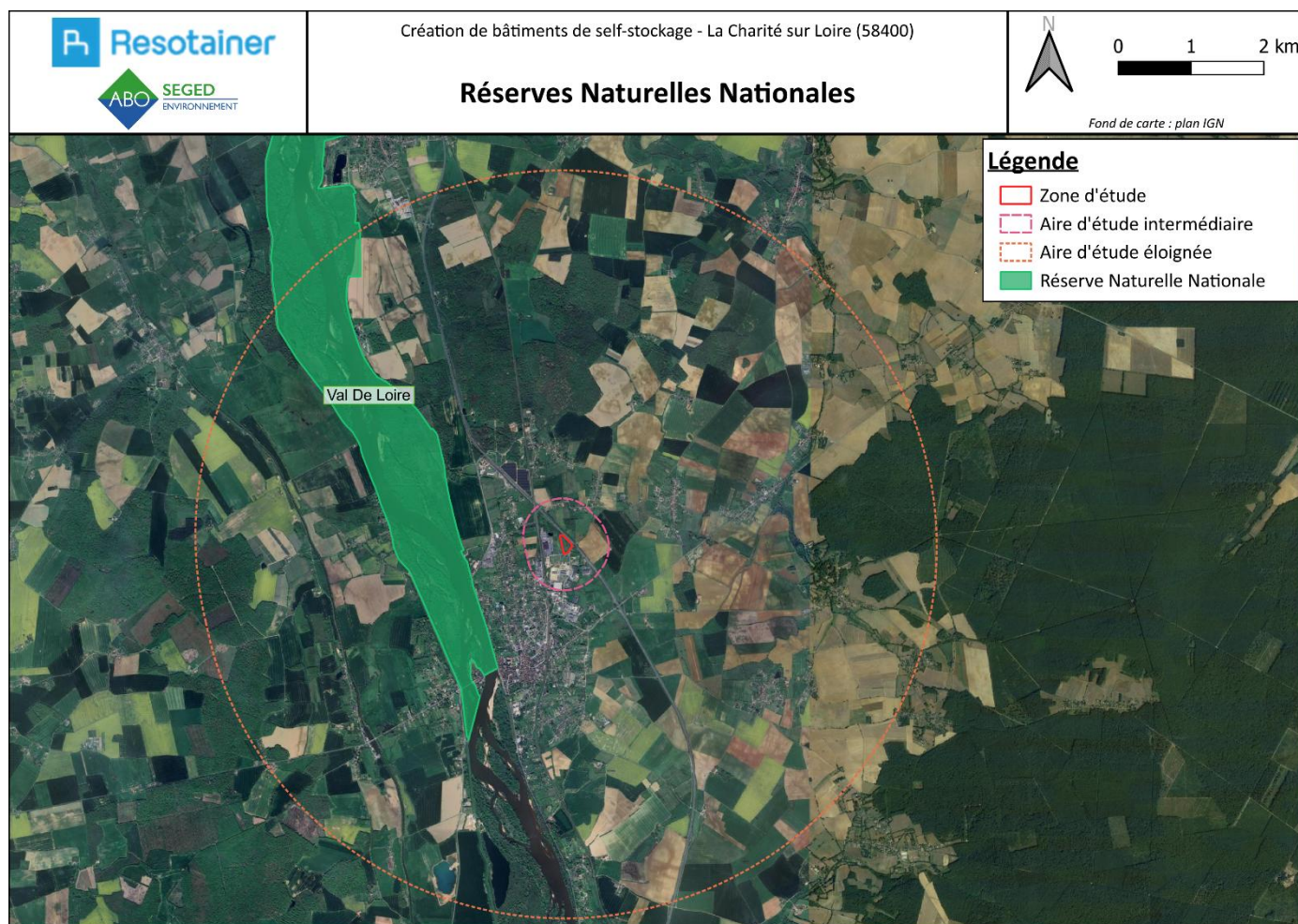


Figure 7 : Localisation de la Réserve Naturelle Nationale

4.6. ZONE NATURELLE D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Quatre ZNIEFF continentales de type I, et trois ZNIEFF continentales de type II sont identifiées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Une ZNIEFF de type I entrecoupe l'aire d'étude intermédiaire. Ces ZNIEFF sont listées et cartographiées ci-après.

Cependant, aucune ZNIEFF marine de type I ou de type II n'est identifiée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

Tableau 5 : Liste des ZNIEFF continentales au sein des aires d'étude

Code	Nom	Distance au projet
ZNIEFF continentales de type I		
260030474	BOIS ET BOCAGE DE LA CHARITE ET LA MARCHÉ	≈ 300 m
260002915	LOIRE DE POUILLY-SUR-LOIRE A LA MARCHÉ	≈ 1,3 km
240030988	ILES ET GREVES DU LAC, DE PASSY ET DU PONT DE LA BATTE	≈ 1,7 km
260015465	FORET DOMANIALE DES BERTRANGES	≈ 3,2 km
ZNIEFF continentales de type II		
260009921	VALLEE DE LA LOIRE DE NEUVY-SUR-LOIRE A NEVERS	≈ 1,3 km
240031328	LOIRE BERRICHONNE	≈ 1,7 km
260009928	FORETS DES BERTRANGES ET DE PREMERY	≈ 3,1 km

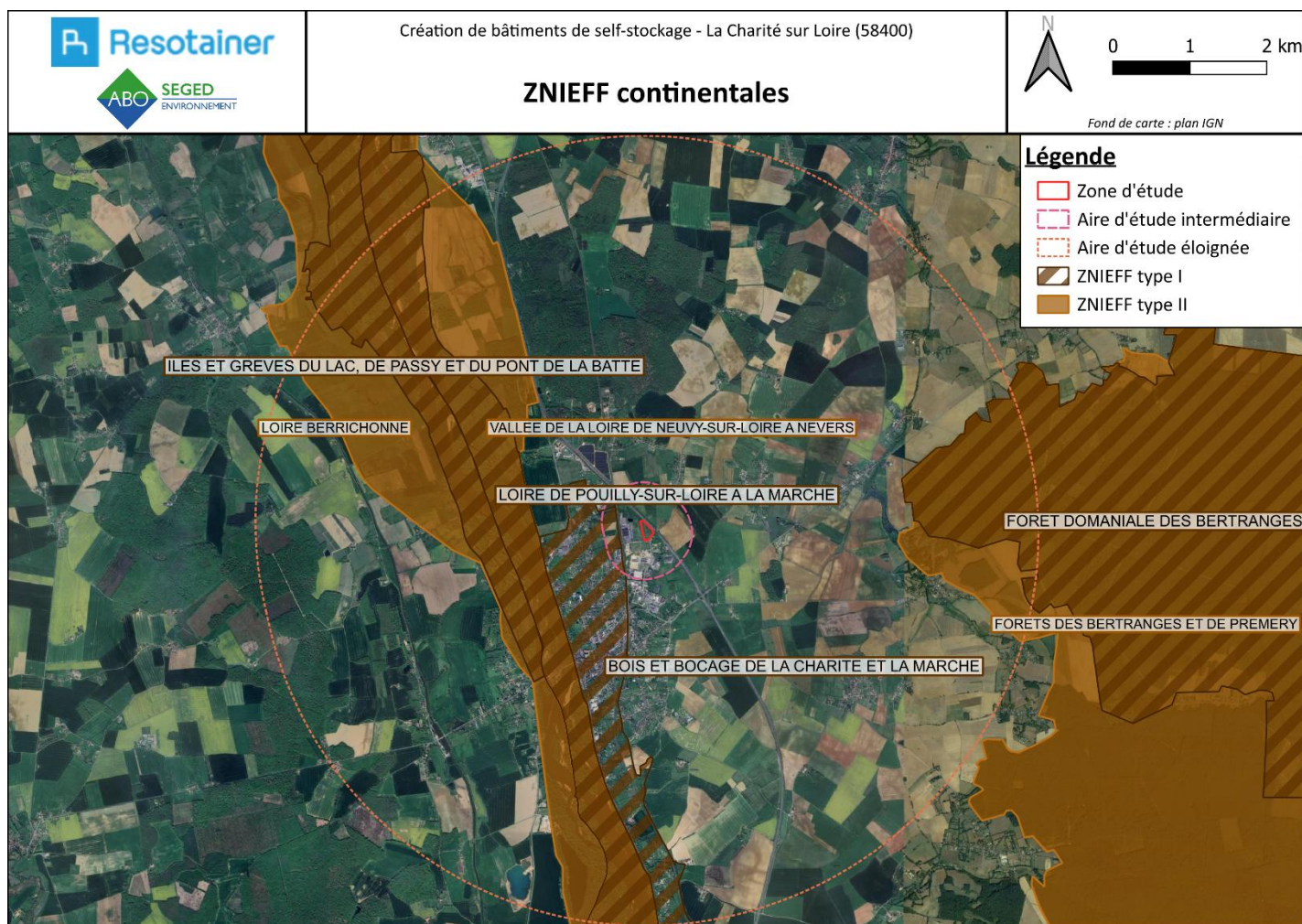


Figure 8 : Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

4.7. PLANS NATIONAUX D' ACTIONS (PNA)

Aucun plan national d'action n'est présent dans la zone d'étude éloignée.

4.8. SITES CLASSES ET SITES INSCRITS

Aucun site inscrit et classé n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

4.9. ESPACES NATURELS SENSIBLES

Aucun Espace Naturel Sensible (ENS) n'est présent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

4.10. OCCUPATION DU SOL

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les grandes échelles, il permet néanmoins de prendre connaissance de l'environnement général au droit de la zone d'étude. Les habitats recensés au sein de l'aire d'étude éloignée sont listés ci-dessous (ceux recensés au sein de la zone d'étude sont mentionnés en gras).

Tableau 6 : Liste des habitats recensés au droit de l'aire d'étude éloignée, selon Corine Land Cover 2018

Nomenclature Corine Land Cover		
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1. Territoires artificialisés	11. Zones urbanisées	111.
		112. Tissu urbain discontinu
	12. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	121. Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
2. Territoires agricoles	21. Terres arables	211. Terres arables hors périmètres d'irrigation
	23. Prairies	231. Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
	24. Zones agricoles hétérogènes	242. Systèmes culturaux et parcellaires complexes
		243. Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
3. Forêts et milieux semi-naturels	31. Forêts	311. Forêt de feuillus
	32. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	324. Forêt et végétation arbustive en mutation
	33. Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	331. Plages, dunes et sable
5. Surfaces en eau	51. Eaux continentales	511. Cours d'eau et voies d'eau

Les habitats mentionnés en gras sont recensés au sein de la zone d'étude.

D'après le référentiel Corine Land Cover, la zone d'étude est située en « Terres arables hors périmètres d'irrigation », et se trouve à proximité immédiate de « Zones industrielles ou commerciales ».

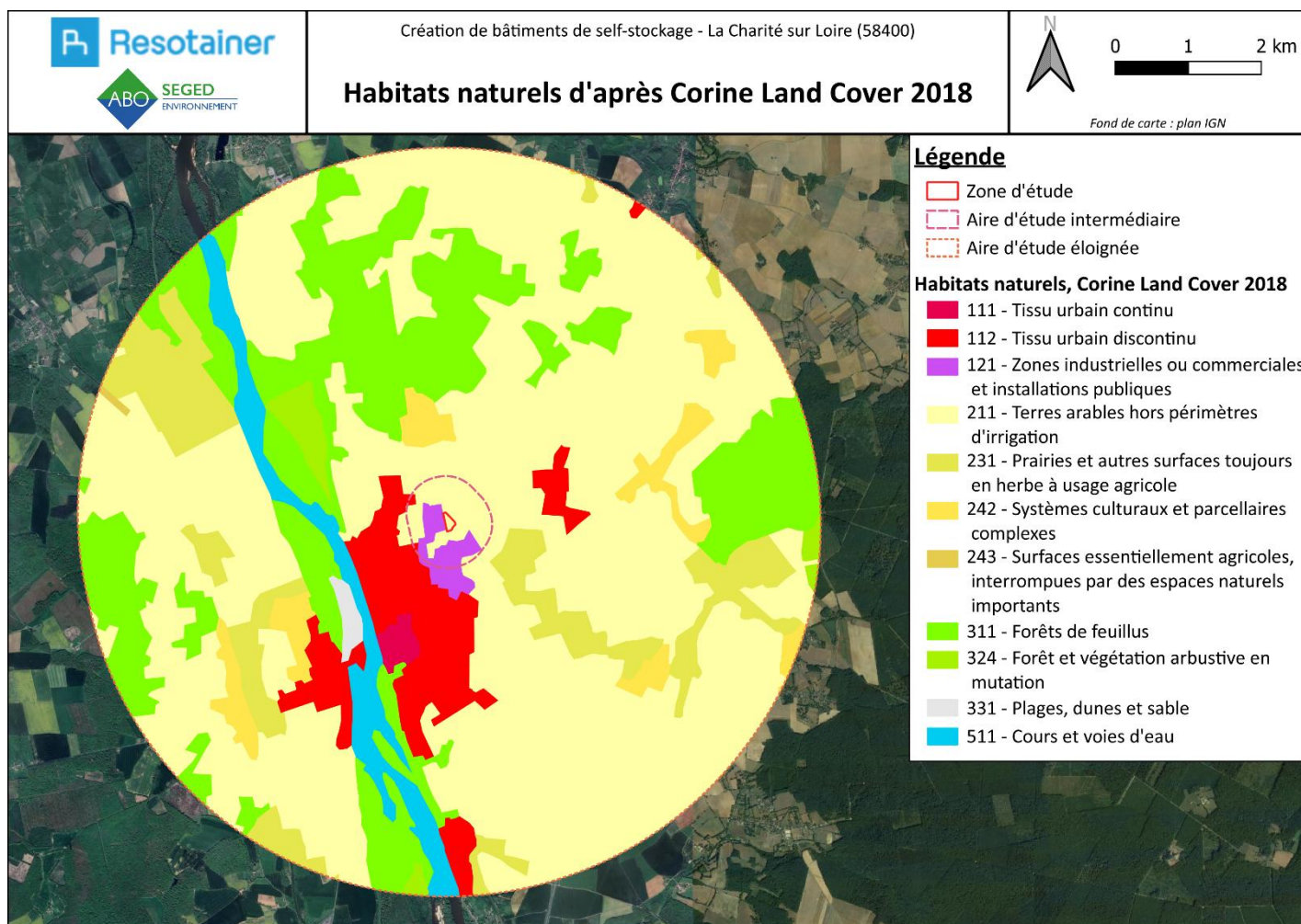


Figure 9 : Occupation du sol au droit des aires d'étude, d'après le référentiel Corine Land Cover 2018

4.11. SITES RAMSAR

La Convention de Ramsar définit des zones humides d'importance internationale, appelées sites Ramsar.

Aucun site Ramsar n'est situé dans l'aire d'étude éloignée (5 km).

4.12. ZONES HUMIDES

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides ou potentiellement humides sur l'ensemble du territoire national, au cas par cas, et selon la disponibilité des données et la volonté des acteurs. Les secteurs identifiés comme milieux potentiellement humides dans cette base de données correspondent aux zones naturelles à proximité du cours d'eau (ripisylve).

D'après l'inventaire des zones humides du RPDZH, le site est classé avec une probabilité de zones humides assez forte à forte.

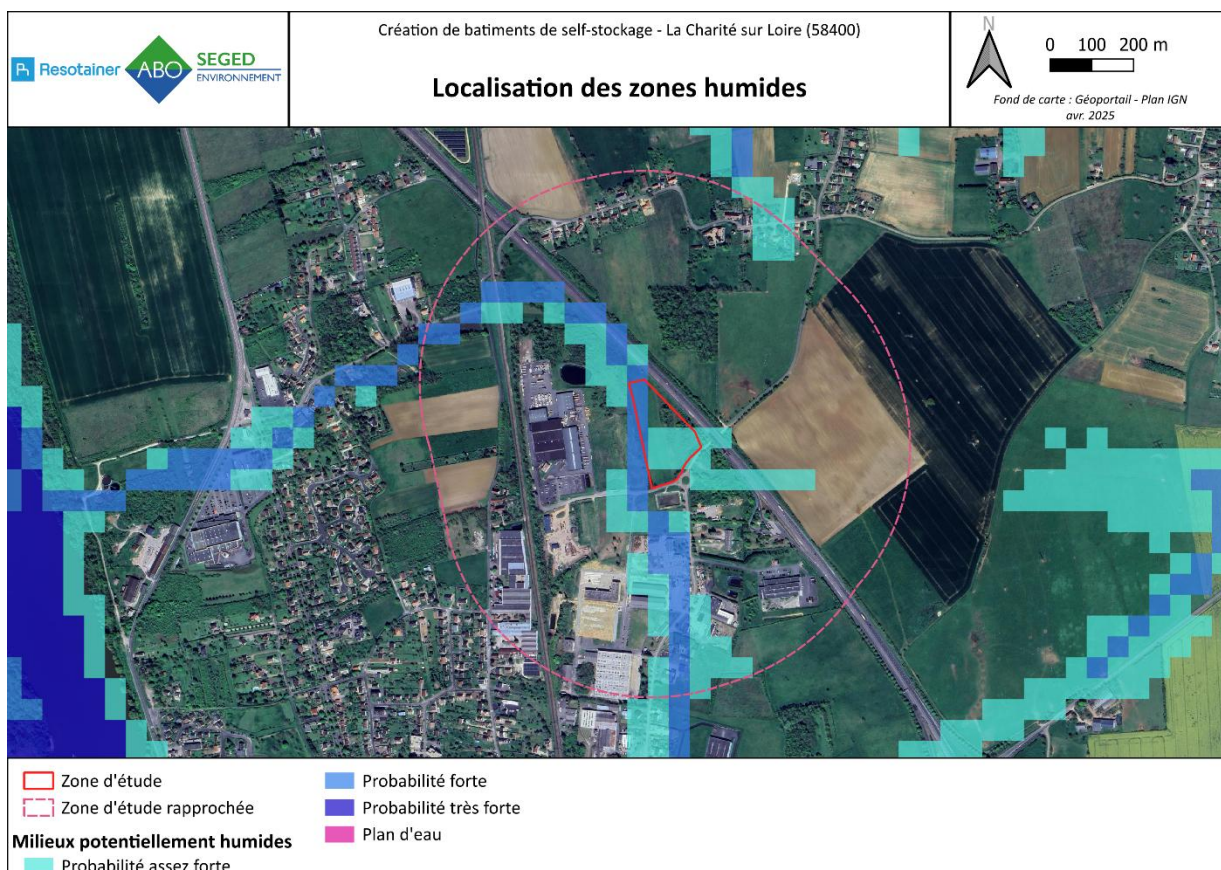


Figure 10 : Cartographie des zones humides et de leur potentialité

4.13. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen à long termes dans les 11 domaines rappelés dans l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : équilibre des territoires, implantation d'infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD, et notamment le SRCE (= Trame verte et bleue). Dans le SRCE, plusieurs types de zones sont définis, dont celles subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale.

La carte suivante illustre une synthèse des corridors écologiques et la suivante, les réservoirs de biodiversité, extraite du SRCE BFC de 2015. La zone d'étude n'est pas traversée par des corridors. Elle est cependant proche de beaucoup de corridors couloirs, diffus, écologiques et interrégionaux important pour la faune. Le réservoir de biodiversité le plus proche se trouve à au moins 1km du site d'étude.

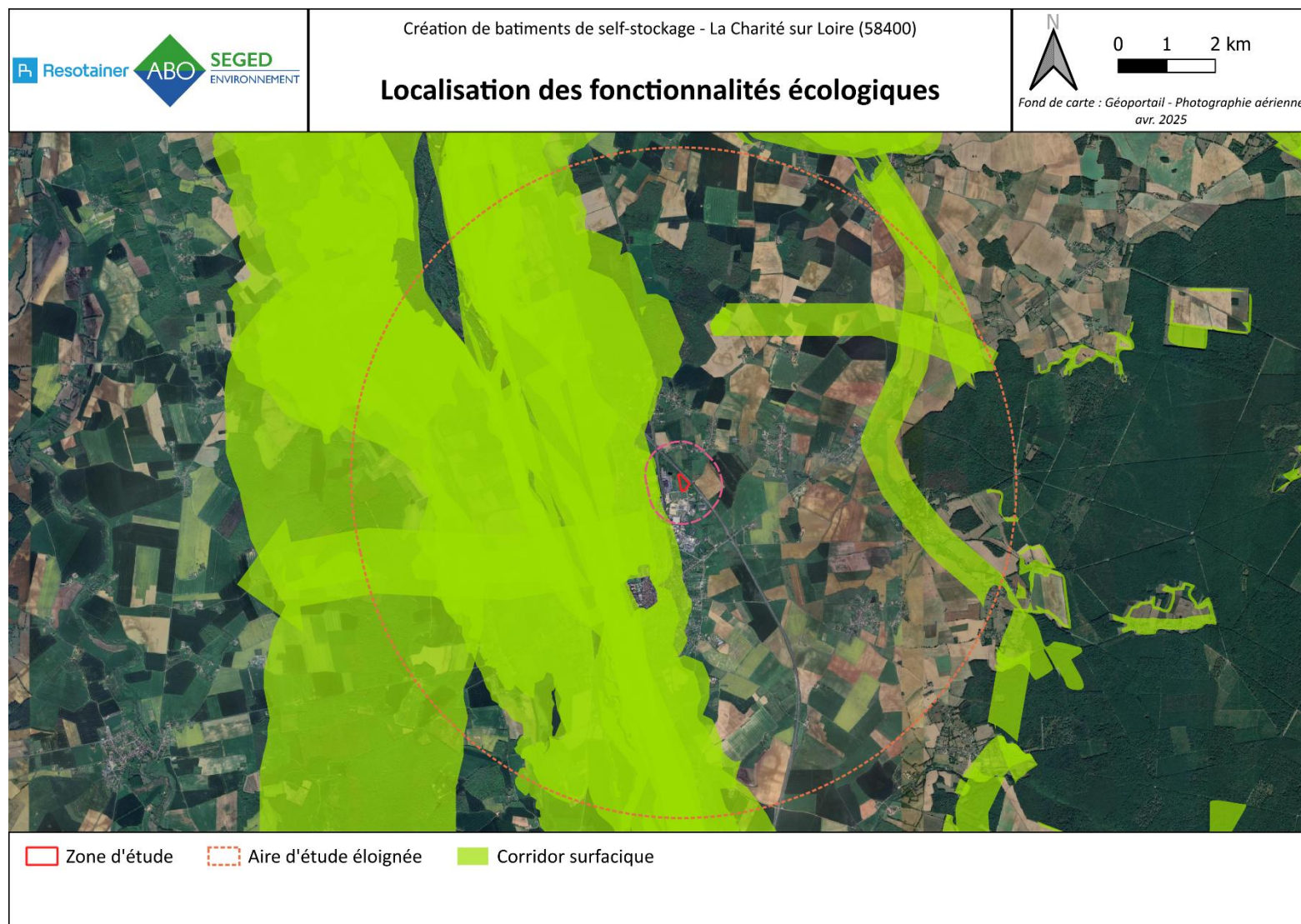


Figure 11 : Cartographie des fonctionnalités écologiques

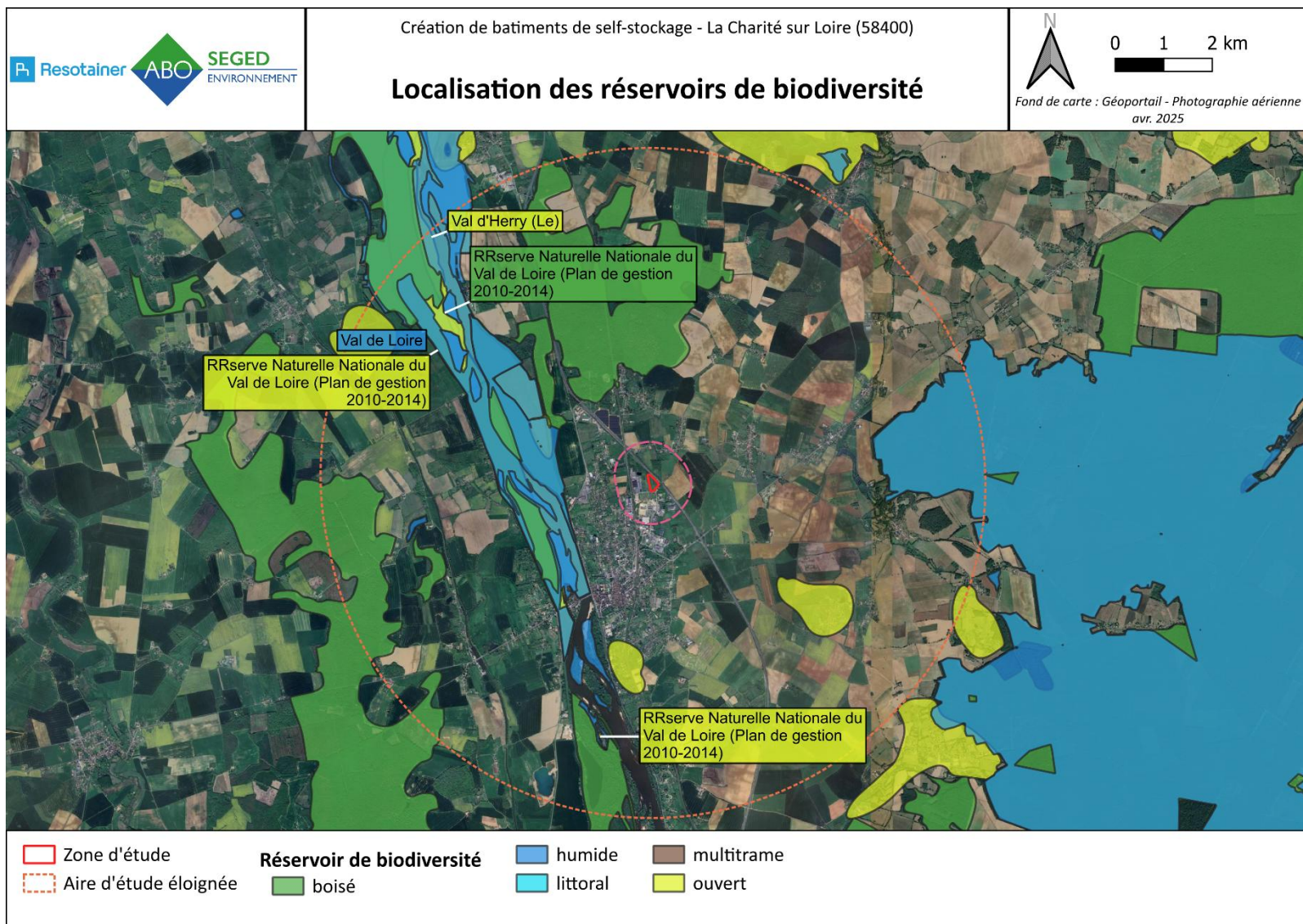


Figure 12 : Cartographie des réservoirs de biodiversité

5. ÉVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE

5.1. DESCRIPTION DU SITE

5.1.1. D'APRES LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

D'après les données bibliographiques, la zone d'étude se trouve à 300 m de la ZNIEFF de type I « BOIS ET BOCAGE DE LA CHARITE ET LA MARCHE ». Il n'y a aucun habitat déterminant cités dans cette ZNIEFF.

La zone de projet se situe en contexte semi-urbain. En effet, la parcelle est entourée :

- A l'est, par une autoroute,
- A l'ouest, par une zone d'activité industrielle.

D'après les photos aériennes, la zone d'étude correspond à une friche agricole, avec une végétation herbacée et une partie boisée.

5.1.2. D'APRES LES OBSERVATIONS DE TERRAIN

Les milieux identifiés ont été observés lors d'une prospection de terrain effectuée le 17 Avril 2025. La parcelle est composée à 75% d'une prairie de fauche. La partie Nord-Est de la parcelle est, quant à elle, majoritairement composée de fourrés de prunelliers, aubépines, ormes et érables champêtres, ainsi que d'une mare.

La mare est difficilement accessible, faiblement remplie et présente une grande quantité de déchets (pneus, bidons divers).



Figure 13 : Photographies de la prairie (à gauche), et des fourrés (à droite)
(Source : SEGED, 04/2025)

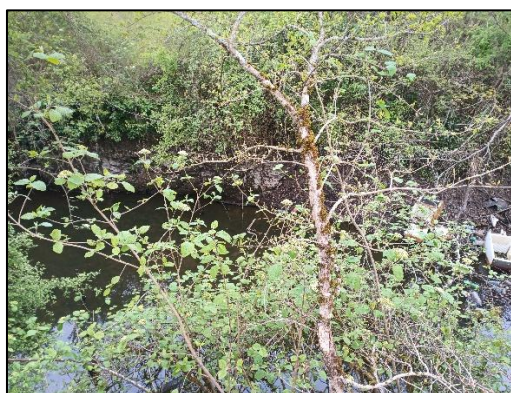


Figure 14 : Photographie de la mare
(Source : SEGED, 04/2025)

La parcelle présentait une haie de prunelliers sur toute la longueur du côté Ouest.



Figure 15: Photographies de la bordure Ouest de la parcelle.
(Source : SEGED, 04/2025)

Enfin, quelques arbres (Tilleuls communs et Chênes pédonculés) sont localisés dans les fourrés de la zone d'étude.

Tableau 7 : Liste des habitats naturels recensés sur la zone d'étude

Code Eunis	Libellé Eunis	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008	Enjeu local de conservation
E1.11	Gazons eurosibériens sur débris rocheux	6110-1 (prioritaire)	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiales et collinéennes	-	Très fort
C1.6	Lacs, étangs et mares temporaires	-	-	-	Fort
E2.221	Prairies de fauche xéromésophiles planitiales médio-européennes	-	-	Potentiel	Faible
E2.222	Prairies de fauche hygromésophiles planitiales médio-européennes	-	-	Potentiel	Faible
F3.11	Fourrés médio-européens sur sols riches	-	-	Potentiel	Faible
F3.111	Fourrés à Prunellier et Ronces	-	-	-	Très faible
F3.131	Ronciers	-	-	-	Très faible
F3.141	Formations à Genêt à balais planitiales et collinéennes	-	-	-	Très faible
FA.4	Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	-	-	-	Très faible

Un habitat d'intérêt communautaire a été identifié, il s'agit de de la pelouse pionnière des dalles calcaires planitiales et collinéennes correspondant à l'habitat E1.11.

L'enjeu pour les habitats naturels est évalué très fort pour cet habitat communautaire, fort pour la mare et faible à très faible pour les autres habitats.



Figure 16 : Cartographie des habitats naturels identifiés

5.2. ENJEUX FLORISTIQUES

5.2.1. ESPECES PATRIMONIALES

5.2.1.1. D'après les données bibliographiques

Sur les toutes les espèces recensées dans la commune du projet, 26 présentent un enjeu modéré à fort. Les espèces présentant un enjeu très faible sont en annexe. 3 espèces végétales sont protégées à l'échelle régionale de Bourgogne, 7 sont classées en En Danger (EN), 6 Vulnérable (VU), 3 classées en Danger critique d'extinction (CR) et 2 Quasi menacées (NT) au niveau régional. 23 sont déterminantes ZNIEFF.

Tableau 8 : Liste des espèces recensées sur la commune du site d'étude

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Protection régionale	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Adonis annua</i>	Adonis annuel, Adonis d'automne	LC	EN	-	-	-	Déter.	Fort
<i>Carthamus mitissimus</i>	Carthame très doux, Cardoncelle molle	LC	EN	-	Protégée	-	Déter.	Fort
<i>Odontites jaubertianus</i>	Odontite de Jaubert, Odontites de Jaubert	LC	CR	Article 1	-	-	Déter.	Fort
<i>Pilosella peleteriana subsp. ligerica</i>	Piloselle de la Loire, Épervière de la Loire	NT	CR	-	Protégée	-	Déter.	Fort
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune, Pulicaire annuelle	LC	VU	Article 1	-	-	Déter.	Fort
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs, Queue-de-renard	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Aphanes arvensis</i>	Aphane des champs, Alchémille des champs	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Armeria arenaria</i>	Armérie des sables, Armérie faux plantain	LC	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé, Avoine élevée	LC	LC	-	-	PNA messicoles	-	Modéré
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle, Folle avoine	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé, Brome dressé	LC	LC	-	-	PNA messicoles	-	Modéré
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle, Jonc fleuri	LC	LC	-	Protégée	-	Déter.	Modéré
<i>Centaurea stoebe</i>	Centauree du Rhin, Centauree rhénane	LC	CR	-	-	-	-	Modéré
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet des moissons, Bleuet	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Delphinium consolida</i>	Dauphinelle consoude, Dauphinelle royale	LC	NT	-	-	-	-	Modéré
<i>Elytrigia intermedia</i>	Chiendent intermédiaire, Élytrigie intermédiaire	LC	VU	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Equisetum ramosissimum</i>	Prêle très rameuse, Prêle rameuse	LC	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	LC	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	LC	LC	-	-	PNA en préparation	-	Modéré
<i>Orobanche gracilis</i>	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de girofle	LC	VU	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot, Grand coquelicot	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Pilosella peleteriana</i>	Piloselle de Le Peletier, Épervière de Le Peletier	LC	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	LC	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Scrophularia canina</i>	Scrofulaire des chiens	LC	VU	-	-	-	Déter.	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Protection régionale	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Valerianella dentata</i>	Valérianelle dentée, Mâche dentée	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Viola arvensis</i>	Violette des champs, Pensée des champs	LC	LC	-	-	-	-	Modéré
<i>Aegonychon purpureocaeruleum</i>	Fausse buglosse pourpre bleu, Grémil pourpre bleu	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Anisantha tectorum</i>	Brome des toits, Anisanthe des toits	LC	VU	-	-	-	-	Faible
<i>Festuca longifolia</i>	Fétuque à feuilles longues, Fétuque à longues feuilles	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Fumaria vaillantii</i>	Fumeterre de Vaillant	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Hylotelephium telephium</i>	Hylotéléphium téléphium, Orpin téléphium	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre, Porcelle des sables	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine	LC	NT	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Orobanche amethystea</i>	Orobanche améthyste, Orobanche violette	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Rorippa austriaca</i>	Rorippe d'Autriche	NA	VU	-	-	-	-	Faible
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale	NT	NA	-	-	-	-	Faible
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie, Œil-de-perdrix	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin à six angles, Orpin de Bologne	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible

5.2.1.2. D'après les relevés de terrain

86 espèces ont été recensées sur la zone d'étude. Parmi celles-ci, aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été observée. La liste complète des espèces recensées est présente en annexe.

Deux espèces caractéristiques de zone humide ont été relevées, ainsi qu'une espèce déterminante ZNIEFF.

Tableau 9 : Liste de la flore caractéristique recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Déter. ZNIEFF	Espèce de zone humide	Enjeu régional de conservation
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse découpé, Cirse des prairies	LC	-	ZH	Très faible
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie, Œil-de-perdrix	LC	Déter.	-	Très faible
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés, Herbe-du-diable	LC	-	ZH	Très faible

Aucune espèce végétale patrimoniale ni protégée n'a été observée lors de cette journée. L'enjeu vis-à-vis de la flore patrimoniale et protégée est jugé très faible.

5.2.2. ESPECES INVASIVES

5.2.2.1. D'après les données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 13 espèces végétales exotiques envahissantes sont recensées à l'échelle de la commune la Charité-sur-Loire. Celles-ci sont représentées ci-dessous :

Tableau 10 : Liste des espèces mentionnées dans la commune du projet

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	ZNIEFF	Espèces Exotiques Envahissantes
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo, Érable frêne	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise, Ambrosie élevée	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel, Vergerette annuelle	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Reynoutria x bohemica</i>	Renouée de Bohême, Reynoutrie de Bohême	-	NA	-	-	-	PE à surveiller
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie à grandes fleurs	NA	NA	-	-	-	PE à surveiller EVEC pour la France EVEC pour l'UE
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux, Souchet robuste	NA	NA	-	-	-	PE envahissante
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc	NA	NA	-	-	-	PE envahissante
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap, Séneçon à dents inégales	NA	NA	-	-	-	PE envahissante
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or	NA	NA	-	-	-	PE envahissante
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole des Indes, Sporobole fertile	NA	NA	-	-	-	PE envahissante
<i>Xanthium orientale</i>	Lampourde d'Orient, Lampourde à gros fruits	NA	NA	-	-	-	PE envahissante

5.2.2.2. D'après les relevés de terrain

Une espèce exotique envahissante avérée a été observée lors de la prospection terrain, à l'entrée de la parcelle. Il s'agit d'une cécidie de 3 individus de *Robinia pseudoacacia*.

Tableau 11 : Liste de la flore invasive recensée sur la zone d'étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie	Statut de réglementation
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc	Espèce exotique envahissante majeure	-

L'enjeu lié aux espèces invasives est jugé faible.

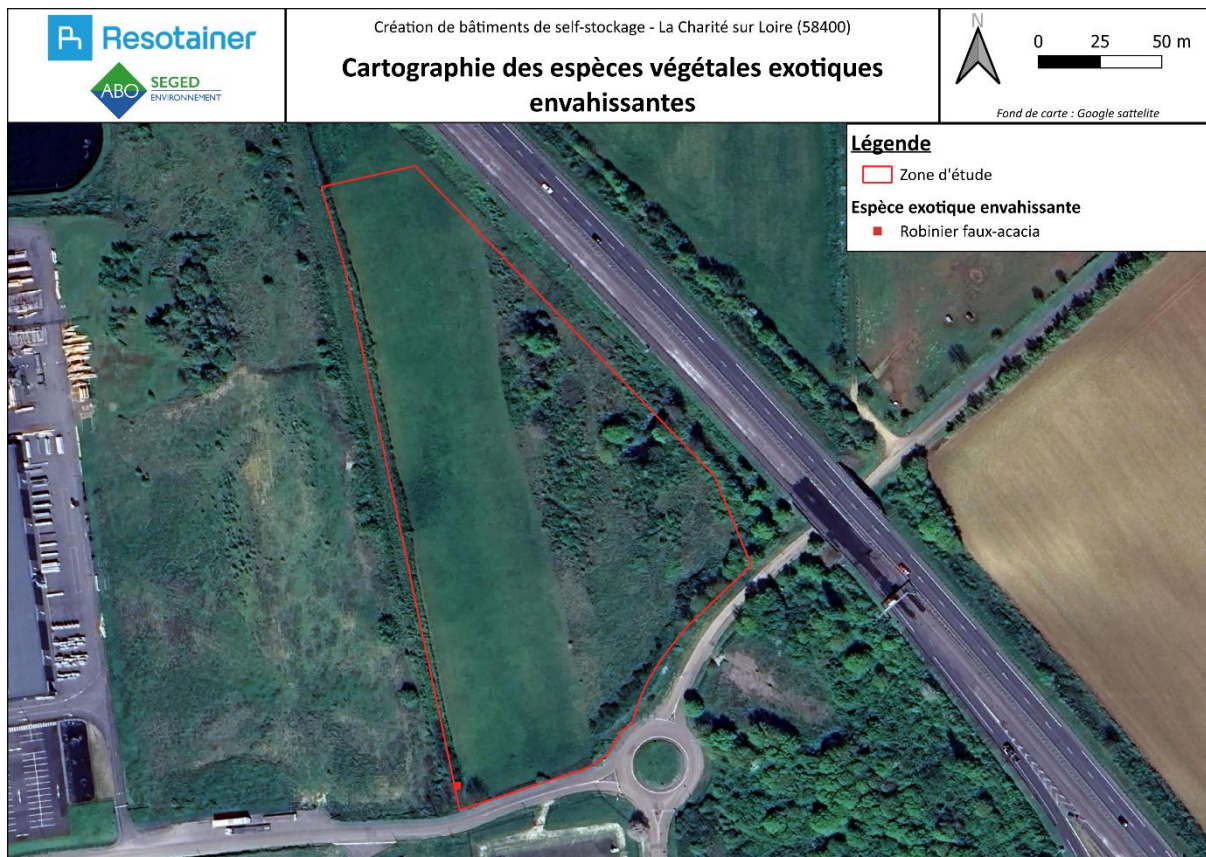


Figure 17 : Cartographie des espèces végétales envahissantes observées

5.3. ENJEUX FAUNISTIQUES

5.3.1. OISEAUX

5.3.1.1. D'après la bibliographie

Pour tenir compte des deux régions concernées par la zone étendue et les différences de réglementation et liste rouge, deux tableaux sont réalisés : le premier pour les observations des communes de Bourgogne-Franche-Comté et le second pour celles des communes du Centre-Val de Loire.

D'après la bibliographie, 189 espèces ont été vues dans la zone étude étendue pour l'ensemble de deux régions. Au total, 136 espèces sont protégées à l'échelle nationale. 89 espèces font parties de la directive oiseaux et 174 sont déterminante ZNIEFF. 147 espèces ont un enjeu allant de modéré à fort dont 11 très fort.

Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux recensées dans la zone d'étude étendue

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
Bourgogne Franche-Comté								
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	EN	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	CR	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NT	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NT	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	CR	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	EN	Article 3	Annexe I	PNA 2018-2027	Déter.	Très fort
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	NT	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	VU	NA	Article 3	Annexe I	PNA 2020-2029	Déter.	Très fort
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	EN	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	EN	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	DD	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	CR	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Fort
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	LC	Article 3	-	PNA terminé	Déter.	Fort
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	-	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	EN	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Fort
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Eudromias morinellus</i>	Guignard d'Eurasie	-	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	-	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	CR	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Fort
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	NA	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	-	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Ichthyaelus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	NA	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	EN	-	Article 3	-	PNA terminé	Déter.	Fort
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopée	LC	EN	Article 3	-	-	Déter.	Fort

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	CR	-	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Fort
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	LC	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	-	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	VU	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	NT	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	VU	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	-	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NT	NA	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC	NT	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	VU	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	NA	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	LC	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	NA	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	NA	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	-	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland pontique	-	-	Article 4	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	-	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	LC	-	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	VU	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	EN	-	Annexe II.1	-	Déter.	Modéré
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	NA	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	VU	VU	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	LC	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	VU	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	NT	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâle	NT	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	DD	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	CR	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	NA	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	VU	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	NA	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	EN	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	-	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	NT	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT	EN	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	-	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU	NA	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Faible
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	VU	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Faible
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NA	NA	-	Annexe II.1	-	Déter.	Faible
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	-	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	-	-	Annexe II.1	-	-	Faible
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	DD	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	DD	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT	DD	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	-	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	-	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	DD	-	Annexes II.1 et III.1	-	Déter.	Très faible
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Ouette d'Égypte	NA	NA	-	-	-	Déter.	Très faible
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	NA	-	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Très faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	Déter.	Très faible
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	NA	-	-	Annexes I et II.2	-	Déter.	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	Déter.	Très faible
<i>Curruca curruca</i>	Fauvette babillarde	-	-	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	-	-	-	-	-	Déter.	Très faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Très faible
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	NA	-	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Très faible
<i>Nymphicus hollandicus</i>	Calopsitte élégante	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	DD	-	Annexes II.1 et III.1	-	Déter.	Très faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	Déter.	Très faible
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	-	-	Annexes I et II.2	-	Déter.	Très faible
Centre-Val de Loire								
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	EN	CR	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	CR	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NT	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NT	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	CR*	Article 3	Annexe I	PNA 2018-2027	-	Très fort
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	NT	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	VU	EN	Article 3	Annexe I	PNA 2020-2029	Déter.	Très fort
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	EN	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Très fort
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	VU	Article 3	-	PNA terminé	-	Fort
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	EN	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	LC	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	-	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	NT	Article 3	-	PNA terminé	Déter.	Fort
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	EN	Article 3	Annexe II.2	-	Déter.	Fort
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NT	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	-	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	EN	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	EN	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	CR	-	Annexes II.1 et III.2	-	-	Fort
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	-	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	EN	CR*	Article 3	-	PNA terminé	-	Fort
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	NT	Article 3	-	-	-	Fort

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	VU	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	EN	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	NT	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	VU	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	CR	Article 3	-	-	Déter.	Fort
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	LC	NT	Article 3	Annexe I	-	Déter.	Fort
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	-	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	NT	-	Annexe II.2	-	-	Modéré
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	EN	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Modéré
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	-	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU	NT	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Modéré
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	VU	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	LC	-	Article 4	-	-	Déter.	Modéré
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	NA	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	LC	Article 3	Annexe II.2	-	-	Modéré
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	Article 3	Annexe II.2	-	-	Modéré
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	NT	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	NT	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	-	-	Article 3	-	-	-	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NT	NA	Article 3	Annexe II.2	-	-	Modéré
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	LC	VU	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	LC	EN	-	Annexe II.1	-	Déter.	Modéré
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	VU	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC	VU	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	NA	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	NT	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	EN	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Modéré
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	-	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	LC	-	Annexe II.2	-	-	Modéré
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Sturnus unicolor</i>	Étourneau unicolore	LC	-	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	NA	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	-	Article 3	-	-	-	Modéré

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	NA	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	NT	Article 3	-	-	-	Modéré
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	LC	Article 3	-	-	Déter.	Modéré
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT	VU	-	Annexe II.2	-	Déter.	Modéré
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU	-	-	Annexes II.1 et III.2	-	-	Faible
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	VU	-	Annexes II.1 et III.2	-	Déter.	Faible
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NA	NA	-	Annexe II.1	-	-	Faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	NE	-	Annexe II.1	-	-	Faible
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	LC	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	NT	-	Annexes II.1 et III.1	-	-	Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	-	-	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC	-	-	Annexe II.2	-	Déter.	Faible
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	NA	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	-	Annexe II.2	-	-	Faible
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	-	Très faible
<i>Alopochen aegyptiaca</i>	Ouette d'Égypte	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	NA	NA	-	Annexes II.1 et III.2	-	-	Très faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	-	Très faible
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	-	-	-	Annexes II.2 et III.2	-	-	Très faible
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	NA	-	-	Annexes I et II.2	-	Déter.	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	-	-	Très faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.2	-	-	Très faible
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	NA	-	-	Annexes II.1 et III.2	-	-	Très faible
<i>Pavo cristatus</i>	Paon	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	NE	-	Annexes II.1 et III.1	-	-	Très faible
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	-	-	Annexes I et II.2	-	-	Très faible
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	NA	-	-	-	-	-	Très faible

5.3.1.2. D'après les inventaires sur site

20 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site ou en vol au-dessus. Parmi elles se trouvent 17 espèces protégées nationalement qui présentent un enjeu modéré à fort. 19 des espèces sont déterminantes pour une ZNIEFF.

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux recensées dans la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Dét. ZNIEFF	Enjeu local de conservation
Luscinia megarhynchos	Rosignol philomèle	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Fort
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Emberiza cirrus	Bruant zizi	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	VU	Article 3	-	Déter.	Modéré
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Parus major	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâle	NT	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	LC	Article 3	-	Déter.	Faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	LC	-	Annexe II.2	Déter.	Faible
Picus viridis	Pic vert	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	LC	Article 3	-	-	Faible
Turdus merula	Merle noir	LC	LC	-	Annexe II.2	Déter.	Faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	LC	-	Annexes II.1 et III.1	Déter.	Très faible

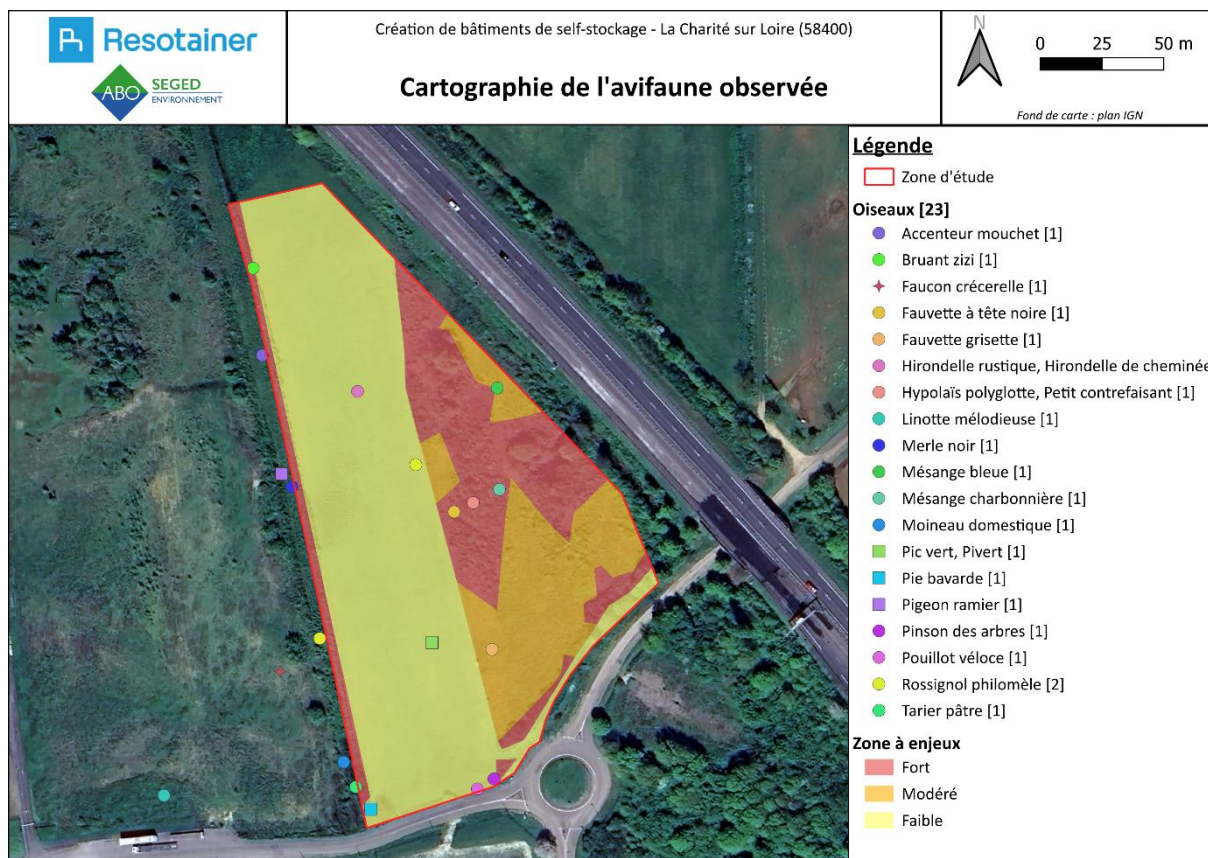


Figure 18 : Localisation de l'avifaune

Les enjeux sur l'avifaune sont modérés à forts avec différentes espèces importantes.

5.3.2. CHIROPTERES

En France métropolitaine, l'ensemble des chauves-souris bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Article L.411-1 du Code de l'Environnement et de l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007 ainsi que son arrêté modificatif du 15 septembre 2012, protégeant les espèces ainsi que leur habitat de reproduction et d'hibernation.

5.3.2.1. D'après la bibliographie

Comme pour les oiseaux, deux tableaux sont réalisés : le premier pour les observations des communes de Bourgogne-Franche-Comté et le second pour celles des communes du Centre-Val de Loire. A l'aide de la bibliographie, 12 espèces différentes ont été recensées sur la zone d'étude étendue. Elles ont toutes un enjeu fort à très fort.

Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la zone d'étude

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (NPDC)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
Bourgogne Franche-Comté								
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	PNA terminé	Déter.	Très fort
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	PNA terminé	Déter.	Très fort
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	DD	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	-	Très fort

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (NPDC)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	LC	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
Centre-Val de Loire								
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	PNA terminé	Déter.	Très fort
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	LC	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	-	Très fort
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	LC	Article 2	Annexe IV	PNA 2016-2025	-	Très fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	PNA 2016-2025	Déter.	Très fort
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Article 2	Annexe IV	PNA terminé	-	Fort
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	DD	Article 2	Annexe IV	PNA terminé	Déter.	Fort
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	LC	Article 2	Annexe IV	PNA terminé	-	Fort

5.3.2.2. D'après les prospections sur site

Après prospection du site, aucun arbre ne semble présenter de cavité permettant le gîte de chiroptères. Cependant, ces cavités pouvaient être cachées et il est important de toujours considérer la possibilité de présence de gîte pour les arbres de la parcelle.

Aucun arbre gîte favorable n'est présent sur le site, cela représente un enjeu faible.

5.3.3. AUTRES MAMMIFERES

5.3.3.1. D'après la bibliographie

Parmi les 19 espèces de mammifères recensées sur la commune du projet, seules cinq ont un enjeu modéré à très fort dont quatre sont protégées nationalement.

Tableau 15 : Liste des mammifères recensés dans la commune

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (NPDC)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	EN	Article 2	Annexes II et IV	PNA 2019-2028	Déter.	Très fort
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	LC	NT	Article 2	Annexes II et IV	-	Déter.	Fort
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Article 2	-	-	-	Modéré
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	-	-	-	-	Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Article 2	-	-	-	Modéré
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	LC	-	Annexe V	-	-	Faible
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	LC	NT	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Glis glis</i>	Loir gris	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	LC	DD	-	-	-	-	Très faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

5.3.3.1. D'après les relevés de terrain

Aucun mammifère n'a été observé sur le site d'étude. Cependant, les zones à enjeux identifiées pour les oiseaux sont également importantes pour les mammifères.

Aucun mammifère n'a été observé malgré des habitats favorables. Cela représente un enjeu faible.

5.3.4. AMPHIBIENS

En France métropolitaine, l'ensemble des amphibiens autochtones bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021 du code de l'environnement fixant la liste des amphibiens (et reptiles) protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

5.3.4.1. D'après la bibliographie

Six espèces d'amphibiens protégées nationalement sont recensées sur la commune du projet dont quatre possédant un enjeu fort.

Tableau 16 : Liste des amphibiens recensés sur la commune

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	LC	NT	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	NT	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	VU	Article 2	Annexes II et IV	Déter.	Fort

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	Article 3	-	Déter.	Modéré
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	Modéré

5.3.4.2. D'après les inventaires sur site

Aucun amphibien n'a été identifié sur l'aire d'étude mais un individu a été entendu dans la zone en eau. En effet, il y a tout de même une zone en eau pouvant héberger des espèces.

Aucun amphibien n'a été observé. Le seul habitat favorable serait la mare. Cela représente un enjeu fort.

5.3.5. REPTILES

En France métropolitaine, l'ensemble des reptiles autochtones bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021 du code de l'environnement fixant la liste des reptiles (et amphibiens) protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

5.3.5.1. D'après la bibliographie

Tableau 17 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la zone d'étude

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	NT	NT	Article 2	-	Déter.	Fort
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	Fort
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Déter.	Fort
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier	LC	LC	Article 2	-	-	Modéré

5.3.5.2. D'après les inventaires

La seule espèce de reptiles contactée sur le terrain présente un enjeu fort de conservation.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	Modéré

Seul le lézard des murailles a été contacté sur le site d'études. Cela représente un enjeu modéré.

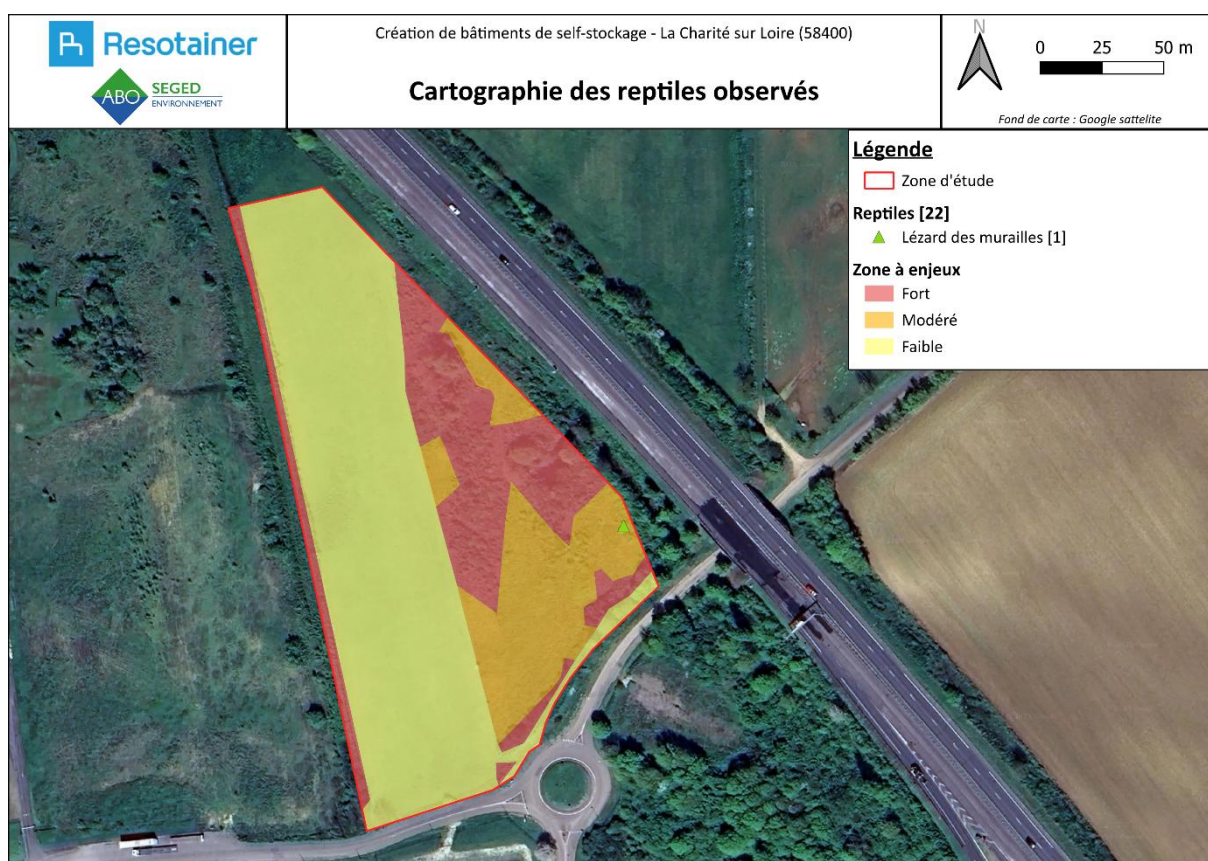


Figure 19 : Localisation des reptiles observés

5.3.6. INSECTES ET AUTRES ARTHROPODES

5.3.6.1. D'après la bibliographie

D'après la bibliographie, une espèce de papillon présente un enjeu modéré, deux espèces d'odonates présentent des enjeux très forts quand aucune autre espèce ne présente un enjeu supérieur à faible. En tout, 87 ont été vus dans la commune de la Charité-sur-Loire.

Tableau 18 : Liste des espèces recensées en bibliographie

Source : OpenObs et Sigogne

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
Lépidoptères								
<i>Limenitis populi</i>	Grand Sylvain	NT	EN	-	-	-	Déter.	Modéré
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	LC	NT	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Arctia villica</i>	Ecaille fermière, Ecaille villageoise	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Brintesia circe</i>	Silène	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce, Argus vert	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Colias hyale</i>	Souffré	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Emmelia trabealis</i>	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Laothoe populi</i>	Sphinx du Peuplier	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Macrothylacia rubi</i>	Bombyx de la Ronce		-	-	-	-	-	Très faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vanessa cardui</i>	Vanessa des Chardons	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Odonates								
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpent	LC	VU	Article 2	Annexe II	PNA en cours 2020-2030	Déter.	Très fort
<i>Stylurus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes	LC	NT	Article 2	Annexe IV	PNA en cours 2020-2030	Déter.	Très fort
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	LC	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Aeshna mixta</i>	Aesche mixte	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Orthoptères								
<i>Sphingonotus caeruleans</i>	Oedipode aigue-marine	-	-	-	-	-	Déter.	Faible
<i>Acheta domesticus</i>	Grillon domestique	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Aiolopus thalassinus</i>	Oedipode émeraude	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bicolorana bicolor</i>	Decticelle bicolore	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oedipoda caeruleans</i>	OEdipode turquoise	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	-	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
Coléoptères								
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mantidiées								
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	-	-	-	-	-	-	Très faible

5.3.6.2. D'après les prospections de terrain

Aucune espèce d'insecte n'a été constatée sur le terrain. En effet, les conditions météorologiques n'étaient pas favorables à leur observation. Ce groupe taxonomique présente donc un enjeu très faible au moment de l'inventaire.

Aucun insecte n'a été contacté sur le site d'études. Cela représente un enjeu très faible.

5.4. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE

La carte ci-après présente une interprétation des fonctionnalités écologiques locales. La cartographie met en évidence l'absence de fonctionnalités écologiques d'importance au droit de la zone d'étude. Les fonctionnalités écologiques sont associées aux zones entourant le site. Ceci est expliqué par l'absence de végétation ou de zones en eau au droit de la zone d'étude.

5.5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR SITE

5.5.1. TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX

Synthèse des enjeux		Enjeu de conservation	Impacts prévisibles	Niveau d'impact brut
Habitats	1 habitat d'intérêt communautaire est présent sur la parcelle, de même d'un habitat de type mare. La majeure partie de la parcelle est composée d'habitat à enjeu très faible	Très fort	Risque de destruction d'habitat Risque d'altération d'habitat.	Très fort
Zones humides	Le site présente une zone en eau de faible qualité mais pouvant abriter de la biodiversité. Il y a donc un enjeu modéré.	Modéré	Risque de destruction Risque de pollution de la zone humide, du cours d'eau et de la nappe phréatique	Modéré
Flore patrimoniale	Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été observée au sein de la zone d'étude. L'inventaire floristique s'est déroulé hors saison optimale de floraison (avril 2025).	Très faible	Risque de destruction d'habitat Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction d'individus d'espèces floristiques « communes ».	Très faible
Flore invasive	Une espèce invasive a été recensée.	Faible	Risque de dispersion de spécimens.	Faible
Avifaune	20 espèces d'oiseaux ont été identifiées, dont 17 espèces protégées. Les habitats représentés sur le site sont peu favorables à l'avifaune mais offre tout de même des caches importantes pour ce qui est de la zone boisée.	Modéré à fort	Risque de destruction d'habitat d'alimentation. Risque de destruction d'individus. Risque de dérangement d'individus.	Modéré

Synthèse des enjeux		Enjeu de conservation	Impacts prévisibles	Niveau d'impact brut
Chiroptères	Aucun habitat n'est favorable aux chiroptères.	Très faible	Risque de dérangement d'individus de passage	Très faible
Autres mammifères	Aucune espèce n'a été identifiée sur le site malgré des habitats favorables. L'enjeu est faible.	Faible	Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction d'individus. Risque de dérangement d'individus.	Faible
Amphibiens	Aucun spécimen n'a été observé. Les enjeux portent sur la zone humide présente au cœur de la zone boisée.	Fort	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.	Fort
Reptiles	Seulement une espèce a été identifiée et présente un enjeu modéré.	Modéré	Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.	Modéré
Insectes et autres invertébrés	Aucun insecte n'a été observé sur le terrain. Il y a donc un enjeu très faible.	Très faible	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.	Très faible

5.5.2. CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les enjeux écologiques concernant les habitats, la flore et la faune sont résumés à travers la carte de synthèse ci-dessous.

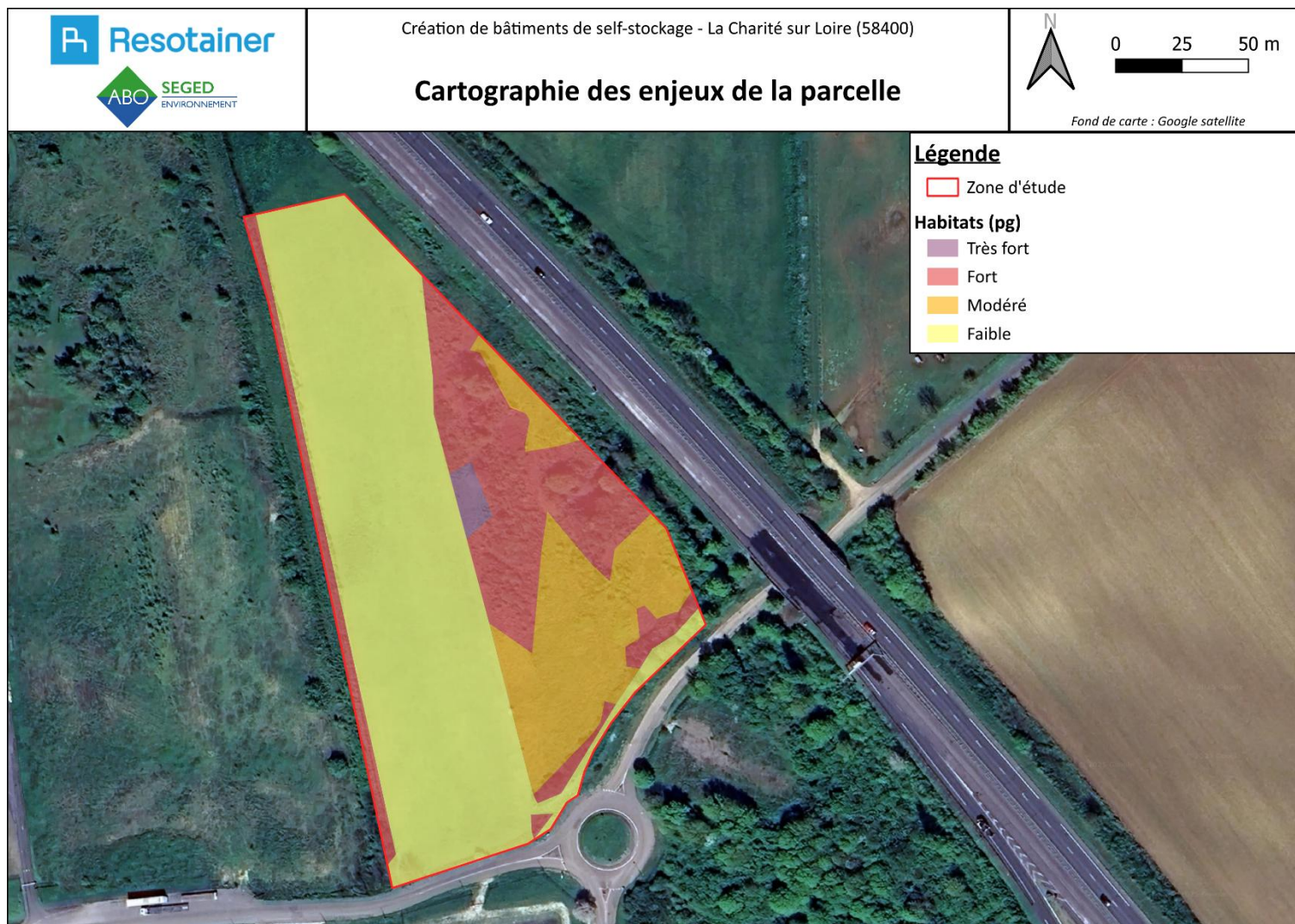


Figure 20 : Carte de synthèse des enjeux écologiques globaux

6. PRECONISATIONS D'INTEGRATION ECOLOGIQUE POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET

Compte tenu de la nature des travaux à réaliser, des enjeux floristiques et faunistiques ainsi que des habitats identifiés, les dispositions ci-après sont préconisées.

6.1. PRECONISATIONS GENERALES

Vis-à-vis des emprises et des installations de chantier :

- Limiter au strict nécessaire les emprises (utiliser les pistes d'accès existantes, implanter les installations de chantier sur des zones dénuées de végétation, etc.),
- Baliser les emprises du chantier de manière à prévenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux,
- Tout déversement de déchets ou matériaux, même inertes, dans le milieu naturel sera interdit : le stockage des déchets non dangereux et dangereux devra être effectué dans des containers ou bennes spécifiques,
- Des installations sanitaires, sans rejet sur le site, seront mises en place,
- Tout brûlage sera proscrit,
- Informer et sensibiliser le personnel intervenant,
- Procéder à la remise en état du site en fin de chantier

Vis-à-vis d'un risque de pollution accidentelle :

- Prévoir une zone étanche, ou bac de rétention, pour toute manipulation ou stockage de produits dangereux (hydrocarbures...).
- En cas d'utilisation de groupes électrogènes et compresseurs, une protection (de type bac étanche) sera systématiquement mise en place dessous de manière à éviter un risque de pollution.
- Tous les engins de chantier devront être en parfait état, exempts de fuite de toute nature et contrôlés avant toute intervention dans le lit du cours d'eau.
- Le suivi de l'entretien des engins ne sera pas réalisé sur site.
- Les engins seront stationnés pendant les périodes d'inactivité, sur une zone étanche spécialement conçue à cet effet,
- Tenir à disposition à bord de chaque engin un kit antipollution adéquat pour circonscrire ou absorber tout écoulement susceptible d'impacter le milieu naturel.
- Un plan d'intervention rapide en cas de pollution accidentelle sera élaboré (modalités de récupération et d'évacuation des polluants, matériel nécessaire à l'intervention, liste des organismes à contacter en priorité...).

Vis-à-vis des potentielles nuisances associées au chantier :

- Vitesse de circulation limitée sur les pistes d'accès à 20 km/h,
- Optimisation des déplacements des engins, notamment avec la mise en place de plans de circulation ;
- Si la limitation de la vitesse de circulation n'apparaît pas satisfaisante en termes de réduction d'émission de poussières. L'entreprise en charge des travaux devra procéder à l'arrosage des pistes pour éviter les émissions de poussières.
- L'utilisation d'avertisseurs de recul à fréquences mélangées (de type « cri du lynx ») sera privilégiée afin de réduire les nuisances sonores associées au recul des engins,
- L'utilisation d'un avertisseur sonore sera réduite au strict nécessaire,
- L'utilisation des machines et engins bruyants, notamment lors des travaux de terrassement, sera réalisée pendant les périodes les moins impactant et la vérification de leur bon état de marche sera contrôlée.

6.2. PRECONISATIONS SPECIFIQUES A LA FLORE

Flore envahissante

Afin de ne pas disséminer les espèces exotiques envahissantes, il conviendra d'appliquer les dispositions suivantes :

- En cas d'intervention **au droit** des espèces exotiques envahissantes, des dispositions adéquates devront être appliquées afin de limiter leur propagation (ramassage rigoureux et traitement des végétaux présents dans les emprises en filière adaptée, nettoyage rigoureux des engins et matériels...).
- En cas d'intervention **à proximité** des espèces exotiques envahissantes, une mise en défens est recommandée pour empêcher tout risque de dissémination.

En cas d'intervention à proximité d'espèces exotiques envahissantes, une mise en défens est recommandée pour empêcher tout risque de dissémination.

- En cas de découverte/suspicion d'une espèce floristique protégée ou végétale exotique envahissante :
 - Arrêt des travaux dans la zone concernée,
 - Balisage de la (des) station(s),
 - Sollicitation d'un écologue pour vérification de l'enjeu et de la suite à donner.
- Prévoir une remise en état des zones impactées temporairement par le chantier.

Flore

Les arbres à proximité immédiate des emprises chantier (situés hors emprises du projet), risquant d'être endommagés en phase travaux seront protégés afin de minimiser les risques d'impact sur ceux-ci.

Afin de limiter les risques de pollution des sols, des sous-sols et du milieu naturel, il sera proscrié d'utiliser tout produit phytosanitaire dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

6.3. PRECONISATIONS SPECIFIQUES AUX HABITATS

- Eviter et limiter l'emprise des zones de travaux et potentielles opérations de débroussaillage, pour favoriser la recolonisation du milieu et préserver les individus relictuels.
- Préserver autant que possible les habitats à enjeu fort et très fort.
- Préserver autant que possible les habitats de « Zone rudérale de bord de champs » présents afin de privilégier une recolonisation naturelle du milieu.
- La plantation d'arbres d'essences locales sera privilégiée, afin de créer des habitats favorables à la faune.

6.4. PRECONISATIONS SPECIFIQUES A LA FAUNE

Adapter le planning des interventions est la première mesure de prévention qui permet de limiter les impacts sur la faune.

Il s'agit d'adapter le planning aux périodes les moins défavorables aux différentes espèces à enjeu susceptibles d'être impactées par le projet, selon le calendrier suivant :

Espèces	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Reptiles												
Amphibiens												
Mammifères												
Insectes												

: Période de moindre sensibilité : Période modérément sensible : Période très sensible

Source : OFB, PATBiodiv : base documentaire

Au regard du calendrier de sensibilité, la période la plus favorable pour le démarrage des travaux se situe entre septembre et octobre. Si les travaux sont conduits sans interruption, ils pourront être poursuivis au-delà de cette période (terrassements notamment).
Dans le cas où le calendrier préconisé ne pourrait être respecté, un passage écologique est à prévoir avant le démarrage des travaux et préalablement à toute installation, de manière à s'assurer de l'absence d'enjeux.

- Eviter au plus possible le dérangement de la zone en eau en vérifiant avant toute intervention les enjeux amphibiens qui peuvent y être liés. Pour cela, il est conseillé de procéder à un vidage de la mare sur une période de septembre-octobre.
- Privilégier un stationnement sur les zones imperméabilisées ou sur des zones dénuées de végétation afin de limiter les impacts sur les autres milieux naturels.
- En cas de débroussaillage, limiter les opérations au strict nécessaire et procéder à ce dernier du centre vers la périphérie de manière à permettre la fuite de la faune présente dans la végétation.
- Concernant les ornières favorables aux amphibiens pouvant être présentes sur la zone d'étude, il sera essentiel de reboucher aussi rapidement que possible ces dernières, d'autant plus en cas de météo pluvieuse, de manière à éviter le risque d'installation (avec pontes notamment).
- Concernant les arbres et la découverte potentielle de gîtes à chiroptères, ceux-ci feront l'objet d'un abattage doux, par prévention, selon l'une des deux méthodes, abattage par tronçon ou assisté par un grappin hydraulique.
- La plantation d'arbres d'essences locales sera privilégiée, afin de créer des habitats favorables à la faune (avifaune).
- En cas de découverte/suspicion d'une espèce faunistique protégée :
 - arrêt des travaux dans la zone concernée,
 - dans la mesure du possible, effarouchement des individus (marcher dans leur direction, faire du bruit...), afin de les faire fuir spontanément. Ne pas manipuler ni écraser ces derniers,
 - dans le cas contraire, balisage de la zone et sollicitation d'un écologue pour vérification de l'enjeu et de la suite à donner.
- Privilégier une réalisation des travaux à la suite de la fin des activités agricoles afin d'éviter une recolonisation du site par la faune et de la flore avant le démarrage des travaux.
- Il sera important de prendre en considération la zone en eau pendant les travaux pour ne gêner au moins les espèces qui y vivent.

Dans le cas où l'activité agricole serait arrêtée en amont des travaux, ce qui entraînerait une recolonisation du milieu (repousse de végétation), le passage d'un écologue sur site 15 jours avant le début des travaux est préconisé, afin de vérifier l'absence d'espèces animales et végétales à enjeu au droit de la zone d'étude et de mettre en défens les zones sensibles en amont des travaux.

6.5. PRECONISATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER

En l'absence d'identification précise des amphibiens, un second inventaire permettant d'identifier les espèces précisément est conseillé.

7. ANNEXE

Tableau des espèces de flore présentant un enjeu très faible retrouvé dans la bibliographie.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Abietinella abietina</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Acanthus mollis</i>	Acanthe à feuilles molles, Acanthe molle	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre, Acénaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire, Francormier	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire, Agrostide commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère, Traînage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Agrostis x gigantifera</i>	Agrostide gigantifère, Agrostis gigantifère	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Agrostis x murbeckii</i>	Agrostide de Murbeck	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Aira caryophylla</i>	Aïra caryophyllé, Canche caryophyllée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ajuga genevensis</i>	Bugle de Genève	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire, Herbe aux aulx	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Allium oleraceum</i>	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes, Oignon bâtard	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Anacamptide pyramidale, Orchis pyramidal	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières, Andryale sinieuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile, Anisanthe stérile	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémide des champs, Anthémis des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre, Cerfeuil des bois	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane, Bardane à petites têtes	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite, Poison de terre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Arrhenatherum elatius subsp. elatius</i>	Fromental élevé, Avoine élevée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune, Herbe de feu	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille des murailles, Capillaire des murailles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de Réglisse, Réglisse sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Avenula pubescens</i>	Avoine pubescente, Avénule pubescente	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune, Herbe de Sainte-Barbe	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace, Pâquerette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Berteroa incana</i>	Bertéroa blanchi, Alysson blanchâtre	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode rupestre, Brachypode des rochers	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Brachythecium albicans</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Brachythecium rutabulum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bromus commutatus</i>	Brome variable, Brome confondu	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou, Brome orge	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Bryum dichotomum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux, Buplèvre à feuilles en faux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis toujours vert, Buis commun	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Calliargonella cuspidata</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Capsella rubella</i>	Capselle rougeâtre, Bourse-à-pasteur rougeâtre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés, Cresson des prés	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Carduus crispus</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex caryophylllea</i>	Laïche caryophyllée, Laïche printanière	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex leersii</i>	Laïche de Leers	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Carthamus tinctorius</i>	Carthame des teinturiers, Centaurée des teinturiers	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier cultivé, Châtaignier	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée, Tête de moineau	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Centaurea jacea subsp. timbalii</i>	Centaurée de Timbal-Lagrave, Centaurée de Timbal	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium arvense</i>	Céraiste des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des sources	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré, Oreille de souris	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium semidecandrum</i>	Céraiste à cinq étami étamines, Céraiste variable	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ceratodon purpureus</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ceratostigma plumbaginoides</i>	Cératostigma faux plumbago, Dentelaire de lady Larpent	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée, Gainier de Judée	NA	NA	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Cervaria rivini</i>	Cervaire de Rivinus, Herbe-aux-cerfs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine, Chélidoine élevée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage, Chicorée amère	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium acaulon</i>	Cirse acaule, Cirse sans tige	LC	NE	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs, Chardon des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium eriophorum</i>	Cirse laineux, Cirse aranéeux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies, Clématite vigne blanche	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Clinopodium nepeta</i>	Clinopode népéta, Calament népéta	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Clinopodium nepeta subsp. sylvaticum</i>	Clinopode à feuilles de menthe, Calament à feuilles de menthe	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun, Calament clinopode	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs, Vrillée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies, Liset	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Convolvulus tricolor</i>	Liseron tricolore, Belle-de-jour	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cornus sanguinea subsp. sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Coronilla minima</i>	Coronille naine, Petite coronille	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Coronilla varia</i>	Coronille variée, Coronille changeante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Corrigiola litoralis</i>	Corrigiole du littoral, Corrigiole des grèves	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun, Noisetier	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cotinus coggygria</i>	Arbre à perruque, Sumac fustet	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotonéaster de Franchet	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style, Épine noire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Crepis pulchra</i>	Crépide élégante, Crépide jolie	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée, Barkhausie à soies	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Crepis vesicaria</i>	Crépide vésiculeuse, Crépis à vésicules	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia</i>	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune, Gaillet croisette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire, Ruine de Rome	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Cynodon dactylon</i>	Cynodon dactyle, Petit-chiendent	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Cyperus esculentus</i>	Souchet comestible, Souchet sucré	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Datura stramonium</i>	Datura, stramoine	NA	DD	-	-	-	Très faible
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage, Carotte commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Didymodon vinealis</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Elymus caninus</i>	Chiendent des chiens, Roegnérie des chiens	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant, Chiendent commun	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Entosthodon fascicularis</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre, Chardon Roland	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euonymus europæus</i>	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia flavicoma</i>	Euphorbe à tête jaune-d'or, Euphorbe à ombelles jaunes	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia platyphyllos</i>	Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia verrucosa</i>	Euphorbe verruqueuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Fallopia convolvulus</i>	Fallopie liseron, Vrillée liseron	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque de Léman	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Festuca marginata</i>	Fétuque marginée, Fétuque de Timbal-Lagrange	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ficus carica</i>	Figuier d'Europe	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Filago germanica</i>	Cotonnière d'Allemagne, Cotonnière commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Frullania dilatata</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Galium album</i>	Gaillet blanc, Gaillet dressé	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Galium verum</i>	Gaillet vrai, Gaillet jaune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin, Pied-de-pigeon	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluët, Géranium grêle	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes, Benoîte commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire ponctuée, Globulaire de Willkomm	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des fanges, Gnaphale des lieux humides	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire, Hélianthème jaune	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Helianthus annuus</i>	Tournesol, Soleil	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle, Patte d'ours	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre, Herniole	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Hibiscus syriacus</i>	Ketmie de Syrie	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Himantoglosse bouc, Orchis bouc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Himantoglosse de Robert, Barlie de Robert	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrélide chevelue, Hippocrélide fer-à-cheval	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Homalothecium lutescens</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Homalothecium sericeum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage, Orge queue-de-rat	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon lupulin, Houblon	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum calycinum</i>	Millepertuis calycinal, Millepertuis à calice	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Hypnum cupressiforme</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>cupressiforme</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>lacunosum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Imbriobryum subapiculatum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Inula conyzae</i>	Inule conyze, Inule squarreuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide, Iris gigot	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune, Séneçon jacobée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes, Herbe à midi	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal, Noyer	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs, Oreille-d'âne	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Koeleria pyramidata</i>	Koelérie pyramidale	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Lactuca muralis</i>	Laitue des murs, Mycélide des murs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole, Escarole	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse, Laitue sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre, Ortie rouge	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune, Lastron marron	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lapsana communis subsp. communis</i>	Lampsane commune, Graceline	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à feuilles larges, Gesse à larges feuilles	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse sylvestre, Gesse des bois	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse, Macusson	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble, Laurier-sauce	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite d'Irkutsk	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Lewinskya affinis</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Libanotis pyrenaica</i>	Libanotide des Pyrénées, Séséli libanotide	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun, Troène	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Limonium vulgare</i>	Limonium commun, Statice commun	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Linum tenuifolium</i>	Lin à feuilles ténues, Lin à feuilles menues	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace, Ray-grass anglais	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Loncomelos pyrenaicum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	Ornithogale des Pyrénées, Loncomélos des Pyrénées	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera tatarica</i>	Chèvrefeuille de Tartarie	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé, Pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lunaria annua</i>	Lunaire annuelle, Monnaie-du-Pape	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre, Luzule des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs, Mouron	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lysimachia foemina</i>	Lysimaque bleue, Mouron femelle	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lysimachia punctata</i>	Lysimaque ponctuée	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sylvestre, Pommier sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Malva neglecta</i>	Mauve négligée, Petite mauve	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Malva setigera</i>	Mauve hérissée, Mauve hirsute	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre, Grande mauve	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde, Matricaire fausse camomille	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine, Luzerne minime	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Medicago sativa subsp. falcata</i>	Luzerne en faux, Luzerne sauvage	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Medicago sativa subsp. sativa</i>	Luzerne cultivée	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs, Rougeole	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale, Mélisse citronnelle	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de mélisse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle, Vignette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Micropyrum tenellum</i>	Micropyre délicat, Catapode délicat	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Petit-tabouret perfolié, Kandide perfoliée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Mirabilis jalapa</i>	Belle-de-nuit, Merveille du Pérou	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Muehlenbeckia complexa</i>	Muehlenbeckia complexe, Muehlenbeckie complexe	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Muscari comosum</i>	Muscari chevelu, Muscari à toupet	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari négligé, Muscari à grappes	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis très rameux, Myosotis rameux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Odontites vernus subsp. serotinus</i>	Odontite tardif, Odontites tardif	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ononis spinosa subsp. procurrens</i>	Bugrane étalée, Bugrane maritime	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ononis spinosa subsp. spinosa</i>	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Ophrys holosericea</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu, Acéras homme-pendu	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre, Grivollée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun, Marjolaine sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Orobancha picridis</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Orobancha picridis-hieracioidis</i>	Orobancha de la picride, Orobancha du picris	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oxalis dillenii</i>	Oxalide de Dillenius, Oxalis dressé	NA	NA	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux, Petit coquelicot	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Papaver somniferum</i>	Pavot somnifère, Pavot officinal	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette à quatre feuilles, Étrangle-loup	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé, Pastinacier	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée, Renouée persicaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Pétrorhagie prolifère, Œillet prolifère	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Petrosedum rupestre</i>	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de tanaïs	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Phalaris arundinacea</i>	Alpiste roseau, Baldingère faux roseau	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Philadelphus coronarius</i>	Seringat couronné, Seringat commun	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière, Picride épervière	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle officinale, Épervière piloselle	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Plagiomnium rostratum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago arenaria</i>	Plantain des sables, Plantain scabre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Petit plantain	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé, Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Plantago major subsp. major</i>	Plantain élevé, Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa bulbosa var. vivipara</i>	Pâturin bulbeux vivipare, Pâturin vivipare	-	DD	-	-	-	Très faible
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa pratensis subsp. angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Polycarpon tetraphyllum</i>	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Polycarpon tetraphyllum subsp. tetraphyllum</i>	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir, Peuplier commun noir	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Porella platyphylla</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager, Pourpier rouge	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla neglecta</i>	Potentille négligée	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Potentilla verna</i>	Potentille printanière, Potentille de Tabernaemontanus	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Poterium sanguisorba subsp. sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Primula veris</i>	Primevère vraie, Coucou	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée, Brunelle blanche	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Prunus laurocerasus</i>	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux, Épine noire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Pseudocrossidium hornschurchianum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ptychostomum rubens</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pulviger a lyellii</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent, chêne humble	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule de Sardaigne, Renoncule sarde	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune, Réséda bâtard	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rhus typhina</i>	Sumac vinaigrier, Sumac hérissé	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rhytidium rugosum</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Riccia sorocarpa</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rorippa sylvestris</i>	Rorippe sylvestre, Rorippe des forêts	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens, Rosier des haies	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue, Ronce bleu-vert	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex acetosa</i>	Patience oseille, Oseille des prés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex acetosella</i>	Patience petite-oseille, Petite oseille	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex pulcher</i>	Patience élégante, Oseille élégante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine, Sang-de-dragon	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sabulina tenuifolia</i>	Minuartie à petites feuilles, Sabline à petites feuilles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre, Osier rouge	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés, Sauge commune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir, Sampéchier	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale, Savonnière	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Schédonore roseau, Fétuque roseau	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre, Poivre de muraille	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sedum rubens</i>	Orpin rougi, Orpin rougeâtre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Seseli montanum</i>	Séséli des montagnes	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Silene vulgaris</i>	Silène commun, Silène enflé	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	Silène commun, Silène enflé	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Silybum marianum</i>	Silybe de Marie, Chardon marie	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs, Raveluche	LC	NE	-	-	-	Très faible
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal, Herbe aux chantres	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère, Douce amère	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager, Laiteron lisse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge, Sabline rouge	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Stachys byzantina</i>	Épiaire de Byzance, Épiaire laineux	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droit	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire, Mouron	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Symphyotrichum novae-angliae</i>	Symphyotriche de Nouvelle-Angleterre, Aster de Nouvelle-Angleterre	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Syntrichia laevipila</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Syntrichia papillosa</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Syntrichia ruraliformis</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal, Pissenlit commun	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne, Chênnette	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Thesium humifusum</i>	Thésion couché, Thésium couché	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Thuidium assimile</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Thymus pulegioides</i>	Thym faux pouliot, Thym commun	LC	NE	-	-	-	Très faible
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à feuilles larges	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Tordylium maximum</i>	Tordyle élevé, Tordyle majeur	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Torilis arvensis</i>	Torilide des champs, Torilis des champs	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Torilis japonica</i>	Torilide du Japon, Torilis du Japon	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Torilis nodosa</i>	Torilide noueuse, Torilis à fleurs glomérulées	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Tortella squarrosa</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tortula acaulon</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Tortula acaulon</i> var. <i>acaulon</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tortula lindbergii</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tortula truncata</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium incarnatum</i>	Trèfle incarnat, Farouche	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium striatum</i>	Trèfle strié	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Tripleurosperme inodore, Matricaire inodore	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Triticum aestivum</i>	Blé d'été, Blé tendre	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse, Orme blanc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ulmus minor</i>	Orme mineur, Petit orme	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Ulotia crispa</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Verbascum densiflorum</i>	Molène à fleurs denses, Molène faux bouillon-blanc	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente, Molène floconneuse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc, Herbe-de-saint-Fiacre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Verben officinalis</i>	Verveine officinale, verveine sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs, Velvete sauvage	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Veronica polita</i>	Véronique luisante, Véronique brillante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane, Viorne mancienne	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin, Fatamot	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca, Jarosse	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Vicia faba</i>	Vesce fève, Fève	NA	NA	-	-	-	Très faible
<i>Vicia segetalis</i>	Vesce des moissons	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles ténues, Vesce à petites feuilles	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Vinca major</i>	Pervenche élevée, Grande pervenche	LC	NA	-	-	-	Très faible
<i>Vincetoxicum hirsutaria</i>	Dompte-venin officinal, Dompte-venin	LC	DD	-	-	-	Très faible
<i>Vinealobryum vineale</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Viscum album</i>	Gui blanc, Gui des feuillus	LC	LC	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	LC	LC	-	-	-	Très faible
<i>Weissia longifolia</i>	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Zea mays</i>	Maïs cultivé, Maïs	NA	NA	-	-	-	Très faible

Tableau des espèces végétales recensées lors de la prospection terrain.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale ou régionale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Espèce de Zone humide	Espèce Exotique Envahissante	Enjeu régional de conservation
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ajuga genevensis</i>	Bugle de Genève	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium fontanum subsp. vulgare</i>	Céraiste commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse découpé	LC	LC	-	-	-	ZH	-	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crepis mollis</i>	Crépide molle	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cytisus scoparius</i>	Cytise à balais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère à foulon	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire printanière	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium album</i>	Gaillet blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium pratense</i>	Géranium des prés	LC	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Helianthemum</i>		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire	LC	DD	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Helleborus foetidus</i>	Ellébore fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrévide chevelue	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale ou régionale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Espèce de Zone humide	Espèce Exotique Envahissante	Enjeu régional de conservation
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier maculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Narcissus jonquilla</i>	Narcisse jonquille	NA	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Orchideae</i>		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Boucage saxifrage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla recta</i>	Potentille droite	LC	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Primula veris</i>	Primevère vraie	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunella vulgaris subsp. vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunus domestica</i>	Prunier domestique	NA	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pyrus communis subsp. pyraster</i>	Poirier sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	LC	DD	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rabelera holostea</i>	Stellaire holostée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	NA	NA	-	-	-	-	Envahissante	Très faible
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce ligneuse	-	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rumex acetosa</i>	Patience oseille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	LC	LC	-	-	Oui	-	-	Très faible
<i>Schedonorus pratensis</i>	Schédonore des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Sedum rubens</i>	Orpin rougi	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Spartium junceum</i>	Spartier jonc	LC	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droit	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	LC	LC	-	-	-	ZH	-	Très faible
<i>Taraxacum</i>		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul d'Europe	-	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Torilis arvensis</i>	Torilide des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (Bourgogne)	Protection nationale ou régionale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Espèce de Zone humide	Espèce Exotique Envahissante	Enjeu régional de conservation
<i>Trigonella foenum-graecum</i>	Trigonelle fenugrec	NA	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ulmus minor</i>	Orme mineur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Valerianella locusta</i>	Valérianelle potagère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	NA	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	NA	NA	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible